



Introduction

Les réflexions sur la stratégie de développement économique du Maroc ont fait l'objet de nombreuses études de qualité et ont couvert, sous la forme de plans sectoriels, la plupart des secteurs d'activité de l'économie marocaine. Au cœur de ces travaux, aux diagnostics le plus souvent concordants, se retrouve la question lancinante de l'émergence économique et cette interrogation : pourquoi le Maroc ne réussit-il pas à s'engager durablement dans une trajectoire d'émergence, alors que les conditions paraissent en grande partie réunies ? Ainsi, en dépit d'une relative stabilité politique et sociale, d'une amélioration notable du climat des affaires, d'un effort exceptionnel d'investissement public et parapublic, et d'une insertion réussie dans des chaînes de valeur mondiales à fort contenu technologique, telles que les industries automobile et aéronautique, cette question reste posée dans les derniers rapports produits sur la situation du Maroc, comme elle l'était déjà dans des termes identiques en 2005 dans le rapport Prospective Maroc 2030 (HCP, 2005).

À cette interrogation fait écho une préoccupation, également de longue date mais croissante ces derniers temps : comment poursuivre les politiques de réduction de la pauvreté mises en œuvre et maintenir la cohésion sociale, si la croissance économique et l'emploi escomptés par une trajectoire d'émergence ne sont pas au rendez-vous ?

De fait, le Maroc affiche depuis plusieurs décennies ces deux ambitions en accordant tantôt la priorité à l'émergence économique, dans le sillage remarquable des pays du Sud-Est asiatique, et tantôt aux questions sociales et à la lutte contre la pauvreté, élargie ces dernières années aux enjeux du développement durable et inclusif.

Émergence économique et développement durable et inclusif du Maroc

Concilier la recherche de gains de productivité et la création d'emplois

Bertrand Savoye (IRS/ECO)

savoyeb@afd.fr

Ainsi, alors que les débats économiques sur le modèle de développement marocain avaient en ligne de mire ces dernières années l'émergence économique et des stratégies de conquête de nouveaux marchés et de montée en gamme, ils connaissent depuis un an une forte inflexion et s'intéressent désormais principalement à la recherche d'un modèle de développement plus inclusif, faisant ainsi écho au discours du Roi prononcé le 13 octobre 2017 lors de l'ouverture de la session parlementaire : « *Si le Maroc a réalisé des progrès manifestes, mondialement reconnus, le modèle de développement national, en revanche, s'avère aujourd'hui inapte à satisfaire les demandes pressantes et les besoins croissants des citoyens, à réduire les disparités catégorielles et les écarts territoriaux et à réaliser la justice sociale* ».

Cette nouvelle orientation apparaît pertinente, compte tenu du retour de la question sociale sur la scène politique internationale mais aussi de la situation du Maroc. En effet, si le taux de pauvreté monétaire s'est considérablement réduit, passant de 15,3 %^[1] en 2001 à 4,8 % en 2014, l'ampleur des inégalités est demeurée quasiment inchangée (coefficient Gini^[2] de 0,40 en 2001 et de 0,39 en 2014). Ces inégalités sociales s'inscrivent par ailleurs dans de fortes inégalités territoriales, tant en termes de dépenses de consommation qu'en matière d'indicateurs de développement humain et social.

La présente note s'intéresse à la façon dont ces deux objectifs peuvent se conjuguer. Si leur complémentarité paraît aller de soi pour la réduction de la pauvreté monétaire qui résulte souvent en large partie des fruits de la croissance, ces deux objectifs sur d'autres sujets peuvent apparaître en tension, tel le sujet majeur de la transformation structurelle de l'économie, considérée comme condition incontournable de l'émergence.



[1] Sont considérés pauvres toutes les personnes dont les dépenses de consommation sont inférieures au seuil de pauvreté, sur la base de la valeur d'un panier de consommation alimentaire procurant l'apport nutritionnel minimum et de biens de consommation de base. En 2001, les seuils de pauvreté ont été fixés à 3 241 DH par personne et par an dans les zones urbaines et à 3 098 DH dans les zones rurales ; en 2014, ces seuils étaient respectivement de 4 467 DH et de 4 312 DH.

[2] L'indice (ou coefficient) de Gini est une mesure statistique de la dispersion de la distribution des richesses dans une population donnée. Plus l'indice de Gini est proche de 1, plus les inégalités de revenus sont importantes.

Sommaire

| | | | |
|---|----|--|----|
| LISTE DES GRAPHIQUES, ENCADRÉS ET TABLEAUX | 4 | 3 / LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE, UNE THÈSE CONTROVERSÉE | 16 |
| 1/ L'ÉMERGENCE : UNE AMBITION AFFICHÉE DE LONGUE DATE MAIS UNE TRAJECTOIRE CONTRARIÉE | 5 | 3.1. Les politiques sectorielles mises en œuvre au Maroc pour favoriser la transformation structurelle | 16 |
| 1.1. Les différentes phases de la croissance économique marocaine | 5 | 3.2. Des évolutions sectorielles jugées insuffisantes | 16 |
| 1.2. Les raisons du déclin de la croissance depuis 2012 et le débat sur de nouvelles stratégies de croissance | 6 | 3.3. Des difficultés à comparer les structures sectorielles entre pays | 19 |
| 2 / LE DÉVELOPPEMENT INCLUSIF : DES PROGRÈS IMPORTANTS MAIS DES DÉFIS PERSISTANTS | 11 | 3.4. Les déterminants des évolutions sectorielles au Maroc et le phénomène de désindustrialisation précoce | 20 |
| 2.1. Des progrès notables en matière de réduction de la pauvreté | 11 | 3.5. Quels effets de la transformation structurelle marocaine sur la productivité ? | 24 |
| 2.2. La question de l'emploi | 14 | 4 / LE DÉCOUPLAGE DES GAINS DE PRODUCTIVITÉ ET DE LA CRÉATION D'EMPLOIS | 27 |
| | | CONCLUSION | 30 |
| | | ANNEXES | 31 |
| | | LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS | 33 |
| | | RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES | 35 |

Liste des graphiques, encadrés, schéma et tableaux

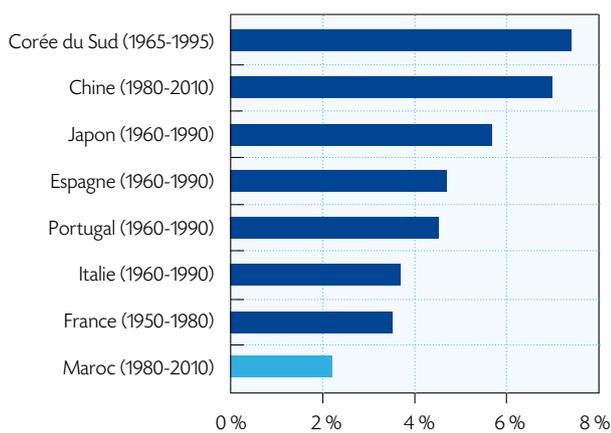
| | |
|---|--|
| <p>GRAPHIQUE 1. Épisodes de forte croissance économique (taux de croissance réelle du PIB par habitant en moyenne annuelle). 5</p> <p>GRAPHIQUE 2. Croissance du PIB réel sur la période 1990-2018 6</p> <p>GRAPHIQUE 3. Évolution comparée du PIB trimestriel et du crédit bancaire à l'économie sur la période 2002-2018 (base 100 : janvier 2002) 8</p> <p>GRAPHIQUE 4. Répartition des branches marocaines suivant les contributions en % à la croissance du PIB par habitant, de leur productivité intrasectorielle et de leur taux d'emploi sur la période 2001-2015 28</p> | <p>TABLEAU 1. Inégalités régionales suivant différents indicateurs 12</p> <p>TABLEAU 2. Indicateurs socioéconomiques comparés du Maroc 13</p> <p>TABLEAU 3. Évolution de la structure sectorielle de 1980 à 2017 (en % de la valeur ajoutée à prix courant) 17</p> <p>TABLEAU 4. Évolution de la structure de la production industrielle de 1987-1988 à 2014-2015 18</p> <p>TABLEAU 5. Évolution des principaux produits exportés (en millions de dirhams et en % des exportations totales) 19</p> <p>TABLEAU 6. Évolution des parts du marché domestique et du taux d'exportation de la production marocaine, entre 2007 et 2017 22</p> <p>TABLEAU 7. Décomposition de la croissance de la productivité du travail 25</p> <p>TABLEAU 8. Décomposition de la croissance du PIB par habitant, de 2001 à 2014 27</p> <p>TABLEAU 9. Comparaison d'élasticités et d'effets multiplicateurs sectoriels au Maroc 28</p> |
| <p>ENCADRÉ 1. Propositions de nouvelles stratégies de croissance 9</p> | |
| <p>SCHÉMA 1. Composition du marché du travail au Maroc en 2015 15</p> | |

1/ L'émergence : une ambition affichée de longue date mais une trajectoire contrariée

Le processus d'émergence économique se caractérise par une croissance économique forte et continue durant plusieurs décennies successives (trois, dans les cas représentés ci-dessous, graphique 1), induite principalement par des gains de productivité. Cet épisode se traduit par une élévation du niveau de vie comme des indicateurs de développement humain. Les miracles asiatiques se sont réalisés sur un rythme de croissance particulièrement rapide, de plus de 5 % par an en termes réels, et les épisodes européens présentés ci-dessous sur un rythme compris entre 3,5 et 4,7 % par an. Ce phénomène de rattrapage des pays développés n'est pas seulement quantitatif ; il s'accompagne d'une mutation qualitative de la structure productive manifestée par une insertion de l'économie dans des chaînes de valeur mondiale et un développement d'activités à haute intensité technologique.

Graphique 1

Épisodes de forte croissance économique (taux de croissance réelle du PIB par habitant en moyenne annuelle).



Source : Chauffour (2018), d'après la base de données Maddison.

1.1. Les différentes phases de la croissance économique marocaine

Les économistes marocains s'inquiètent depuis de nombreuses années de performances qui se situent en deçà d'un sentier d'émergence. Ainsi, le rapport sur les sources de la croissance économique (HCP, 2005), produit dans le cadre du programme d'appui à la planification stratégique du développement Prospective Maroc 2030^[3] et publié en 2005, faisait-il le constat suivant : « Entre 1960 et 2002, l'économie marocaine a progressé en termes réels à un taux d'accroissement naturel de 4,2 %. Sur la même période, la population s'est accrue de 2,2 % annuellement. [...] La performance de l'économie marocaine mesurée par cet indicateur [...] reste de loin insuffisante comparée aux potentialités réelles du pays et comparée également à celles des autres pays ayant été au même niveau de développement que le Maroc en 1960. La Malaisie, la Corée du Sud, la Tunisie et le Botswana sont des exemples de pays qui avaient le même niveau de développement que le Maroc, mais ces derniers ont pu améliorer les conditions de vie de leurs populations de façon significative grâce à une croissance économique rapide et continue [...] La question se pose donc avec acuité : pourquoi le Maroc n'a pas su emprunter le même sentier de croissance que ses semblables, pourquoi accuse-t-il tout ce retard ? » (HCP, *ibid.*).

L'ambition de l'émergence a été confortée à partir du milieu de la décennie 2000 par l'amélioration des performances de l'économie marocaine. Différents indicateurs donnaient alors à penser que le Maroc empruntait à son tour la trajectoire des nouveaux pays industrialisés (NPI). Ainsi, le trend de croissance économique réelle, proche de 5 % (graphique 2), était en forte progression par rapport à celui observé dans les années 1990 (3,3 %) et permettait d'envisager d'atteindre le seuil de 6 % (soit, pour le Maroc, près de 5 % de croissance du PIB par habitant^[4]) souvent cité comme caractéristique des pays en voie d'émergence.

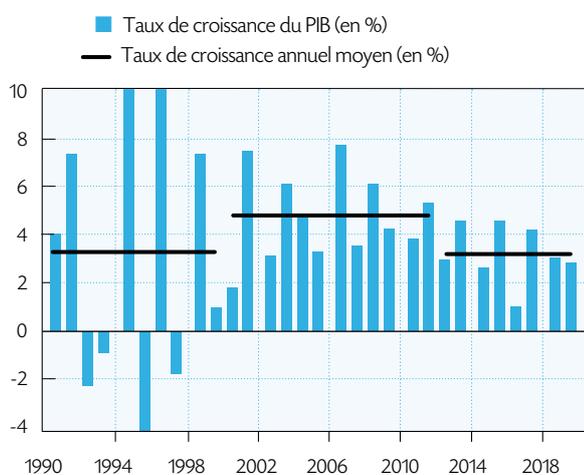
[3] Ce programme a été initié par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) et il a bénéficié de l'appui financier du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Il a couvert de nombreux secteurs ou thématiques de politique publique.

[4] Le taux de croissance annuel moyen de la population s'élève à 1,1 % entre 2001 et 2015.

De surcroît, cette vitalité n'a pas été affectée par la crise financière de 2008, grâce notamment à la forte résilience du secteur financier marocain, assez peu exposé aux risques de mouvement de capitaux de nature spéculative. Dans les années qui suivirent la crise, à savoir de 2009 à 2011, la croissance s'est maintenue sur un rythme annuel moyen de 4,4 %.

Graphique 2

Croissance du PIB réel sur la période 1990-2018



Source : données du HCP, calculs Agence française de développement.

Par ailleurs, les évolutions de la structure sectorielle paraissent aller dans le sens de la transformation structurelle de l'économie attendue sur lequel nous reviendrons plus loin. En effet, tandis que le secteur agricole continuait de décroître, le Maroc réussissait ses premières remontées dans la chaîne de valeur avec l'essor de l'industrie automobile et de l'industrie aéronautique.

Cependant, cette perspective s'est complètement modifiée ces dernières années suite à l'inflexion à la baisse du trend de croissance. Depuis 2012, ce trend n'est en effet plus que de 3,2 % par an, en dépit de trois bonnes années agricoles consécutives, initiant ainsi une quatrième phase de croissance, à la suite des trois phases que l'on pouvait distinguer depuis l'indépendance (Vergne, 2014) : (i) une accélération du rythme de croissance de l'indépendance jusqu'aux années 1970, (ii) une forte décélération dans les années 1980 et 1990, et (iii) le retour d'une croissance soutenue à partir du milieu des années 2000.

À cette inflexion s'ajoute un phénomène de contenu encore plus faible de la croissance en termes d'emplois par rapport au début des années 2000. Selon la direction des Études et des Prévisions financières (DEPF) du ministère de l'Économie et des Finances du Maroc (Abbad *et al.*, 2018), pour chaque point de croissance du PIB, l'emploi n'aurait progressé que de 0,12 % en moyenne entre 2008 et 2017 contre 0,33 % entre 2000 et 2007. Cette diminution d'un taux déjà très bas, si on le compare aux taux observés dans les années 2000-2010 (Madariaga, 2013) dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (0,62 %), d'Amérique latine (0,62 %) ou d'Asie émergente (0,66 %), peut exposer le pays à des tensions sociales du fait de l'exclusion d'une frange importante de la population et notamment de la jeunesse du marché du travail.

1.2 Les raisons du déclin de la croissance depuis 2012 et le débat sur de nouvelles stratégies de croissance

Comment expliquer que l'économie marocaine se soit écartée de la trajectoire d'émergence empruntée à la fin des années 2000 ? En l'absence de modèle ou d'une démarche consistant à isoler – toutes choses égales par ailleurs – les effets de telle ou telle variable, on ne peut qu'avancer avec prudence certaines hypothèses.

Entre ces deux périodes, la contribution à la croissance de certains facteurs déterminants s'est dégradée. Ainsi, la compétitivité prix s'est détériorée du fait de l'appréciation du taux de change effectif réel et de la hausse des coûts salariaux, et l'effort d'investissement a légèrement diminué, après avoir atteint en 2008 un pic très élevé ressortant à 33 % du produit intérieur brut (PIB). Par ailleurs, la dégradation de la conjoncture mondiale à partir de 2008 a impacté la croissance des transferts des migrants et des investissements directs étrangers (IDE) dans les secteurs de l'immobilier et du tourisme observée à partir du début des années 2000.

Mais *a contrario*, la contribution d'autres facteurs s'est nettement améliorée :

- même s'il reste d'importants progrès à effectuer, l'amélioration du climat des affaires durant la période est remarquable : ainsi, le Maroc est passé du 130^e rang du classement *Doing Business*^[5] en 2009 au 60^e rang en 2019 ;

[5] Classement établi chaque année par la Banque mondiale pour évaluer le climat de l'environnement des affaires pour chaque pays.



- les conditions de financement se sont assouplies^[6] : l'indice des conditions monétaires et financières de la Bank Al-Maghrib, établi à partir de trois variables – à savoir l'évolution du crédit au secteur non financier, le taux d'intérêt débiteur moyen et le taux de change effectif réel – a nettement diminué depuis 2009 (Bank Al-Maghrib, 2017) ;
- la dépendance des échanges extérieurs à l'égard des pays de l'Union européenne (UE) s'est réduite^[7], au profit de destinations plus dynamiques, et surtout le poids des exportations issues d'activités à forte valeur ajoutée s'est renforcé, etc.

Avec le recul d'une décennie, on peut se demander si l'accélération de la croissance observée dans la deuxième moitié des années 2000 ne résulte pas en grande partie d'un boom impressionnant du crédit (avec un taux en glissement annuel de 24 % de 2007 à 2009 et des pics à 32 % enregistrés certains mois). Ce boom s'est manifesté en particulier sur le segment du crédit à moyen et long termes et apparaît lié à des montants d'investissement particulièrement élevés ainsi qu'à un renchérissement du prix des actifs immobiliers comme boursiers.

Les effets de la croissance de l'activité sur celle du crédit ont été bien étudiés (Bank Al-Maghrib, 2017 ; Aziz, 2019). Selon le modèle utilisé^[8], le ralentissement du crédit observé ces dernières années s'expliquerait ainsi par l'évolution des fondamentaux et notamment par la baisse de la croissance du PIB non agricole.

L'étude récente de la DEPF consacrée à l'adéquation entre croissance économique et croissance du crédit (Aziz, *ibid.*) s'intéresse également à la causalité inverse, c'est-à-dire aux effets de la croissance du crédit sur la croissance économique hors agriculture. Pour ce faire, l'étude recourt à la méthode du test de Granger^[9] et à un modèle autorégressif à retards distribués. Ces analyses permettent de mettre en évidence un effet significativement positif pour les ménages de la croissance du crédit bancaire sur celle du PIB hors agriculture. Les élasticités de court et de long terme obtenues sont positives

(respectivement 0,52 et 0,63) et statistiquement significatives, proches des niveaux d'élasticité du crédit par rapport au PIB hors agriculture (0,31 sur le court terme et 0,78 sur le long terme).

Une analyse menée en interne à l'AFD à partir du test de Granger sur la période 2001-2017 (en séries trimestrielles) confirme ce résultat. Selon ce test réalisé par Florent Mc Isaac^[10], l'impact de la croissance du crédit en (t-1) sur le PIB en (t) serait presque de même ampleur que celui de la croissance du PIB en (t-1) sur la croissance du crédit en (t), et il aurait un plus grand degré de significativité.

L'effet du crédit sur la croissance peut s'expliquer par l'essor du secteur financier et de l'économie d'endettement ainsi que « l'émergence d'un modèle de croissance assis sur le soutien aux facteurs internes de la demande » (Vergne, 2014). Le taux de bancarisation de la population est en effet passé d'environ 20 % en 2000 à 64 % en 2014, et le poids des crédits bancaires rapporté au PIB a doublé, passant d'environ 40 % à la fin des années 1990 à plus de 80 % au début de la décennie 2010, traduisant ainsi une véritable mutation financière de l'économie (graphique 3). Cette mutation s'est produite principalement à l'occasion de deux booms, le premier intervenu entre 1991 et 1995 (avec une progression de 14,4 % en glissement annuel, liée en particulier à la levée de l'encadrement du crédit et à la suppression des emplois obligatoires) et le second de 2007 à 2009 évoqué *supra*. Depuis 2012, la progression du crédit bancaire est beaucoup plus lente, et une tendance à la baisse par rapport au PIB est même légèrement apparue.

Ce détour par le financement de l'économie conduit à se demander si c'est l'économie marocaine qui s'est écartée ces dernières années d'une trajectoire d'émergence empruntée à partir de la deuxième moitié de la décennie 2000, ou si ce n'est pas plutôt, à l'inverse, l'économie qui s'est écartée, l'espace de quelques années, de son trend de croissance de longue période caractéristique de son modèle de développement, sous l'effet dopant du crédit, de l'investissement et des effets richesse générés par la hausse des prix des actifs.

[6] L'indice des conditions monétaires et financières de la Bank Al-Maghrib, la Banque centrale du Maroc, est passé de 2,7 en 2010 à -0,3 en 2017. Le taux débiteur du crédit global a diminué, passant de 6,89 % en 2006 à 5,52 % en 2017.

[7] La part des exportations vers les pays de l'UE passent de 73 % en 1997 à 71 % en 2007 et 67 % en 2017.

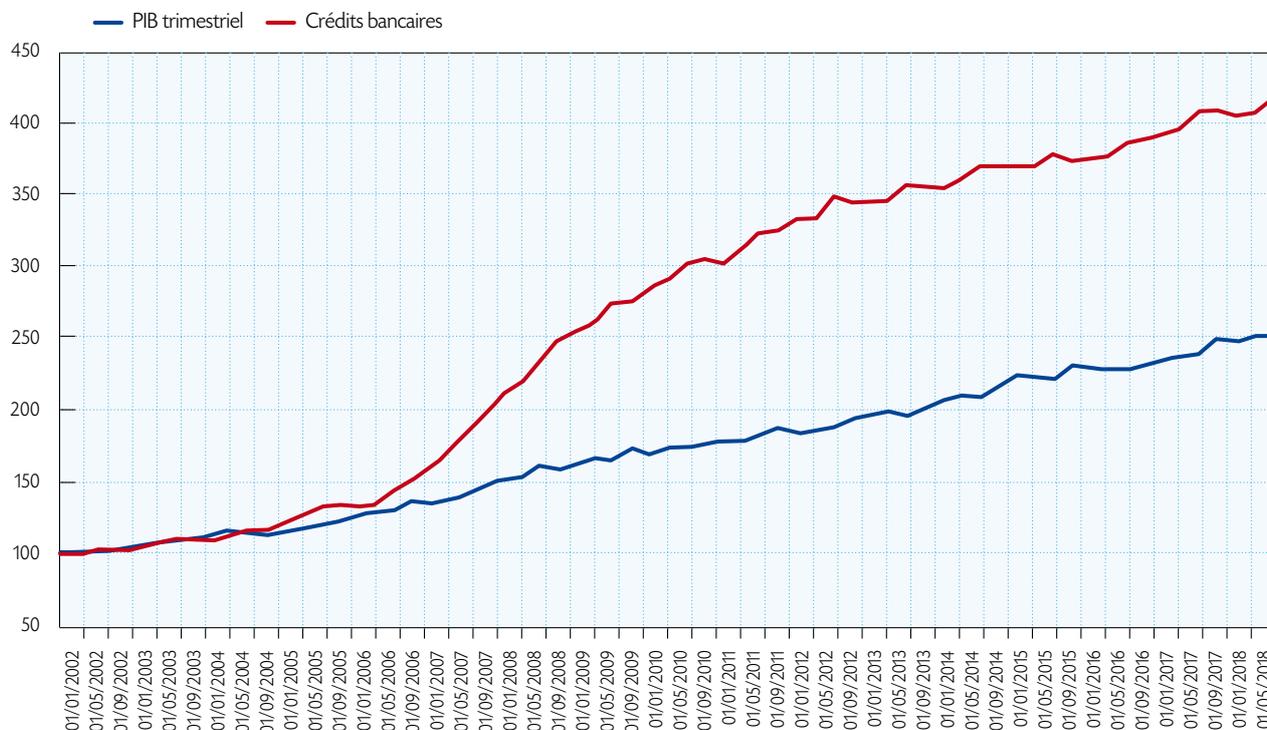
[8] Modèle de type VECM, avec comme variables explicatives (i) le PIB non agricole, (ii) le taux d'intérêt, et (iii) l'indice du secteur immobilier pour capter l'effet des prix des actifs immobiliers.

[9] L'idée de base de la causalité au sens de Granger est qu'une série temporelle x_t causerait une autre série y_t , lorsque la connaissance du passé de x_t entraîne une amélioration de la prévision y_t par rapport à celle fondée uniquement sur le passé de y_t . Autrement dit, une série chronologique x_t cause, au sens de Granger, une autre série y_t si, conditionnée aux valeurs passées de x_t , l'erreur quadratique moyenne de prédiction de y_{t+1} est inférieure par rapport à celle où les informations relatives aux valeurs passées de x_t étaient omises.

[10] F. Mc Isaac est économiste modélisateur à l'AFD.

Graphique 3

Évolution comparée du PIB trimestriel et du crédit bancaire à l'économie sur la période 2002-2018 (base 100 : janvier 2002)



Source : AFD, d'après les données de Bank Al-Maghrib et HCP.

Suivant l'interprétation privilégiée, les conséquences en matière de politique publique sont différentes. Dans le premier cas, il s'agit de réunir de nouveau les ingrédients de la recette de la décennie 2000 et de faire porter la responsabilité du ralentissement relevé ces dernières années sur des politiques budgétaires jugées trop austères ; dans le second cas, il s'agit de questionner le modèle de développement marocain suivi ces dernières décennies et les contraintes structurelles auxquelles il est confronté.

Comme il est difficile d'augmenter encore un taux d'investissement public ou parapublic déjà très élevé ou de maintenir un rythme de progression du crédit aussi rapide que dans la deuxième moitié de la décennie 2000, la plupart des économistes marocains situent leurs réflexions dans ce second cas de figure. Même si certaines évolutions apparaissent prometteuses et peuvent laisser penser à une phase de transition, avec notamment la montée des exportations à forte valeur ajoutée et le changement qualitatif de la structure d'emploi intégrant une part plus importante des diplômés, le diagnostic

d'un essoufflement du modèle s'avère aujourd'hui largement partagé. Celui-ci se caractérise principalement par :

- un taux de croissance économique insuffisant pour permettre une élévation du niveau de vie comparable à celle des pays émergents ;
- une faible élasticité de la croissance de l'activité sur l'emploi ;
- un phénomène de dégradation du rendement de l'investissement, qui met en question l'efficacité et la qualité de ce dernier.

Pour faire face à cet essoufflement, les propositions sont nombreuses (encadré 1). Ainsi, le rapport sur la stratégie de croissance à l'horizon 2025 publié en 2015 préconisait huit principales mesures destinées à accélérer le taux de croissance, pour le faire passer de 4 % environ actuellement à 6,2 % environ, permettant de créer ainsi entre 160 000 et 200 000 emplois par an (Agénor et El Aynaoui, 2015). Pour plusieurs auteurs, la question majeure est celle de la transformation structurelle étudiée plus loin.



Encadré 1 Propositions de nouvelles stratégies de croissance

Comme mentionné en introduction, de nombreux rapports de qualité ont été produits ces dernières années pour repenser les stratégies de croissance. Les propositions de ces rapports, résumées ci-dessous, sommairement pour certaines d'entre elles apparaissent largement consensuelles et s'intéressent en particulier à la qualité du capital humain, à la poursuite des réformes de gouvernance et de l'amélioration du climat des affaires, à un assouplissement du marché du travail, à une politique d'investissement public plus ciblée sur les infrastructures technologiques afin de favoriser l'innovation, et à la transformation structurelle de l'économie par l'appui à des secteurs clés et par la recherche d'une plus grande diversification des activités et d'une complexité accrue des produits.

Le rapport produit pour OCP Policy Center par Pierre-Richard Agénor et Karim El Aynaoui propose huit mesures pour relancer la croissance à l'horizon 2025 (Agénor et El Aynaoui, 2015) :

- 1) développer les secteurs stratégiques (agriculture, industrie, phosphates, énergies renouvelables, finance), avec notamment, pour l'industrie, un renforcement de la compétitivité pour relancer la production dans des secteurs tels que le textile-habillement et le développement de nouveaux secteurs associés à une montée en gamme du Maroc dans les chaînes de valeur de produits à haute intensité technologique. L'insertion dans ces chaînes de valeur peut supposer des mesures très variées suivant les secteurs ;
- 2) améliorer l'environnement des affaires (notamment pour l'accès au foncier et la régulation publique) et promouvoir l'investissement privé avec des investissements dans des infrastructures avancées tel l'internet à haut débit ;
- 3) réformer le marché du travail et le système éducatif ;
- 4) promouvoir l'innovation ;
- 5) accélérer l'ouverture du compte capital et la libéralisation du régime de change ;
- 6) exploiter la dimension régionale : l'expansion vers l'Afrique subsaharienne ;
- 7) adapter le cadre macroéconomique ;
- 8) repenser le rôle de l'État dans une économie mondiale en mutation.

Le dernier rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, 2018) distingue trois grands axes : (i) impulser la transformation structurelle, (ii) équiper la population des compétences nécessaires, (iii) augmenter l'efficacité de l'État. Autour de ces trois axes, le rapport décline les quatre recommandations suivantes :

- a) rendre l'offre industrielle plus compétitive (appui à l'innovation, amélioration de la logistique au travers d'une structuration du transport intérieur, adoption des normes internationales) ;
- b) accroître le niveau de formation (optimisation de la gestion des ressources humaines dans l'enseignement, amélioration de la gouvernance des systèmes éducatifs) ;
- c) résoudre l'inadéquation entre la formation et l'emploi (en rapprochant l'offre universitaire des besoins du marché du travail) ;
- d) renforcer le rôle des stratégies sectorielles dans la cohérence des politiques publiques (coordination, évaluation, etc.).

La Banque africaine de développement (BAD) avance, dans sa contribution au débat sur le modèle de développement (BAD, 2019), de nombreuses propositions articulées autour de neuf conditions nécessaires à la rénovation du modèle :

- a) la transformation structurelle de l'économie, pour la hisser à un niveau de complexité plus élevé et qu'elle s'intègre de manière réussie aux chaînes de valeur mondiales (de nombreuses propositions sont formulées, notamment pour donner un rôle central à l'industrie dans le processus de transformation, en se référant en particulier aux réflexions sur le potentiel de diversification dans des domaines porteurs et reposant sur une plus grande complexité des produits [El Mokri, 2016]) ;
- b) le renforcement de la gouvernance publique (avec un recentrage de l'action publique sur ses domaines régaliens et la rationalisation des choix budgétaires) ;
- c) l'amélioration de la qualité de la gouvernance publique, privée et sectorielle ;
- d) le renforcement de l'inclusion financière, pour renforcer l'accès aux ressources financières des petites et moyennes entreprises/petites et moyennes industries (PME/PMI) ;
- e) le renforcement de la prise en compte des innovations technologiques et de la digitalisation ;
- f) le développement du capital humain en lien avec le marché du travail et les nouveaux métiers (réforme du système éducatif et de la formation professionnelle) ;
- g) le renforcement des politiques sociales d'emploi et de protection sociale ;
- h) l'émergence de nouveaux pôles régionaux attractifs ;
- i) le renforcement de l'intégration régionale et du commerce, notamment avec les pays d'Afrique subsaharienne dans le cadre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLEC), ou avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

...

...

Plusieurs rapports de la Banque mondiale ont avancé, ces dernières années, des propositions de mesures (HCP et Banque mondiale, 2017a ; Chauffour, 2018). Le dernier en date (Pinto Moreira, 2019), communiqué comme contribution de l'institution au débat sur le modèle de développement, définit six piliers de mesures pour permettre au Maroc d'échapper à la trappe des pays à revenu intermédiaire (PRI) :

- a) l'amélioration de la qualité du capital humain et de son adéquation à la demande de travail, et la réforme du marché du travail, pour réduire les coûts de production ;
- b) le renforcement des politiques d'appui à l'innovation et à la diversification, avec des investissements dans des secteurs clés ;
- c) l'amélioration du climat des affaires ;
- d) l'incitation au retour sur le marché du travail des femmes ;
- e) l'incitation à la diversification géographique du commerce extérieur ;

- f) une réorganisation du rôle de l'État pour faciliter ces transitions (incitations à l'investissement privé, ciblage des services publics, appui à l'intégration régionale).

L'intérêt de ce rapport est de tester, sur la base d'un modèle macroéconomique, différents types de réformes envisageables. Selon ce modèle, la réforme la plus ambitieuse se traduirait sur le long terme par des gains de croissance potentielle annuelle de 2,7 points et par une baisse du taux de chômage de 4,5 points. Cette réforme combinerait notamment (i) un accroissement de la part des investissements dans des infrastructures « avancées » au détriment de celles dites de base, (ii) une diminution du coût de l'éducation des salariés diplômés et un accroissement des dépenses de formation professionnelle continue, (iii) une désindexation des coûts salariaux des emplois non qualifiés, (iv) une amélioration substantielle de l'efficacité de l'investissement public grâce à des réformes sur la gouvernance, et (v) un accroissement des IDE, une baisse du taux de taxation des revenus, jugé élevé au Maroc.



2 / Le développement inclusif : des progrès importants mais des défis persistants

Parallèlement aux plans destinés à relancer ou à faire émerger l'économie, le Maroc a pris de longue date des initiatives importantes en faveur de la réduction de la pauvreté et a élaboré dès 1993 une stratégie de développement social, avant d'engager depuis deux ans un important chantier de réflexions visant à instaurer un modèle de développement plus inclusif.

2.1. Des progrès notables en matière de réduction de la pauvreté

Des réussites importantes ont été obtenues au cours de ces dernières décennies. Le taux de pauvreté monétaire s'est considérablement réduit, passant de 15,3 % en 2001 à 4,8 % en 2014, et la pauvreté extrême a été éradiquée. Une analyse récente des liens entre croissance, inégalités et pauvreté (HCP et Banque mondiale, 2017b) met en avant les constats suivants :

- la réduction de la pauvreté a résulté en quasi-totalité de la croissance économique entre 1985 et 2007 et encore très largement (à hauteur de 82 %) entre 2007 et 2014 ;
- la contribution de la réduction des inégalités à la baisse du taux de pauvreté s'est accrue (à hauteur de 18 %) entre 2007 et 2014, alors que le niveau des inégalités a très peu baissé (le coefficient de Gini est passé de 0,40 en 2001 à 0,39 en 2014) grâce à l'élasticité plus forte des inégalités sur la pauvreté : une baisse des inégalités de 1 % entraîne une baisse de la pauvreté de 8,9 % en 2014 contre 6 % en 2007 ;
- l'élasticité de la croissance sur la pauvreté s'est également accrue ces dernières années : une croissance économique

de 1 % entraîne une réduction de la pauvreté de 3,6 % en 2014 contre 2,9 % en 2007 et 2,3 % en 1985 ;

- même si la réduction des inégalités a, pour le moment, modérément contribué à la baisse du taux de pauvreté, son impact potentiel est majeur : comme l'écrivent les auteurs du rapport, une hausse des inégalités de 1 % annulerait les effets sur la pauvreté de 2,5 points de croissance économique ;
- enfin, on peut noter que la croissance est devenue pro-pauvre depuis 2007 : l'indice de croissance pro-pauvre est passé de 0,94 entre 2001 et 2007 à 1,13 entre 2007 et 2014^[11]. Au cours de cette dernière période, la croissance est donc devenue plus inclusive.

Parallèlement à la pauvreté monétaire, la pauvreté multidimensionnelle (comprenant des critères non monétaires tels que l'éducation, la santé et la nutrition) a également baissé, passant de 25 % à 8,2 % entre 2004 et 2014. L'espérance de vie a progressé de 10 ans entre 1990 et 2016 (passant ainsi de 66 à 76 ans), et l'indice de développement humain (IDH), indicateur calculé par le PNUD, est passé de 0,53 à 0,66 sur la même période.

Toutefois, la situation sociale reste encore difficile, en particulier dans certaines régions rurales enclavées du pays. Les inégalités territoriales demeurent marquées, même si l'on peut supposer que des logiques de transferts et le déploiement des services publics les atténuent en partie, dans la mesure où elles sont moins fortes^[12] en termes de consommation des ménages et d'indice de développement humain qu'en termes de PIB par habitant (tableau 1).

[11] L'étude se réfère à l'indice de N. Kakwabi, S. Khandler et H. Son. Avec un coefficient supérieur ou égal à 1, la croissance est considérée pro-pauvre.

[12] Cf. dernière ligne du tableau 1 : les écarts-types des indices régionaux par rapport à l'indice 100 de la moyenne nationale sont de 55 pour le PIB par tête, de 19 pour les dépenses de consommation finale des ménages et de 6 pour l'indice régional de développement humain (IRDH), lequel prend en compte également les performances en termes d'éducation et de santé.

Tableau 1 Inégalités régionales suivant différents indicateurs

| | PIB par tête en 2016 | | DCFM ^[13] par tête en 2016 | | IRDH ^[14] en 2014 | | Scolarisation en 2014 | |
|--------------------------|----------------------|--------------------------|---------------------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|
| | Montant en DH | Indice / niveau national | Montant en DH | Indice / niveau national | IRDH | Indice / niveau national | Nombre moyen d'années | Indice / niveau national |
| Tanger – Tétouan – Al H. | 28 447 | 97 | 18 428 | 109 | 0,758 | 102 | 3,9 | 89 |
| Oriental | 20 783 | 71 | 17 464 | 103 | 0,729 | 98 | 4 | 91 |
| Fès – Meknès | 21 299 | 72 | 16 062 | 95 | 0,725 | 98 | 4,1 | 93 |
| Rabat – Salé – Kénitra | 34 826 | 118 | 18 541 | 109 | 0,765 | 103 | 5,2 | 118 |
| Béni Mellal – Khénifra | 22 312 | 76 | 12 419 | 73 | 0,677 | 91 | 3,4 | 77 |
| Casablanca – Settat | 46 088 | 157 | 20 769 | 122 | 0,791 | 106 | 5,6 | 127 |
| Marrakech – Safi | 19 332 | 66 | 14 246 | 84 | 0,703 | 95 | 3,5 | 80 |
| Drâa – Tafilalet | 15 809 | 54 | 11 890 | 70 | 0,679 | 91 | 3,6 | 82 |
| Souss – Massa | 24 845 | 85 | 15 198 | 90 | 0,729 | 98 | 3,6 | 82 |
| Guelmim – Oued Noun | 32 301 | 110 | 15 662 | 92 | 0,729 | 98 | 3,8 | 86 |
| Laâyoune – Saguia el H. | 42 721 | 145 | 17 950 | 106 | 0,784 | 106 | 5,5 | 125 |
| Dakhla – Oued ed Dahab | 76 013 | 259 | 24 158 | 142 | 0,851 | 115 | 4,8 | 109 |
| Maroc | 29 390 | 100 | 16 974 | 100 | 0,743 | 100 | 4,4 | 100 |
| Écarts-types | – | 55 | – | 19 | – | 6 | – | 18 |

Sources : calculs AFD, données HCP.

Par ailleurs, même si les pauvretés à la fois monétaire et multidimensionnelle ont décru fortement, la pauvreté subjective reste élevée et a même augmenté ces dernières années^[15]. Ce phénomène peut s'expliquer par la persistance d'inégalités de revenus importantes ainsi que par les difficultés d'accès au marché du travail.

Le sujet des inégalités pose la question du partage primaire des richesses et des politiques de redistribution, ce qui suppose en amont la possibilité d'une bonne mesure des effets de

celle-ci^[16]. Concernant le partage primaire des richesses, un mémorandum rédigé dans le cadre d'un symposium consacré aux réflexions sur un nouveau modèle de développement (Tamsamani *et al.*, 2018) dénonce une situation particulièrement inégalitaire aux effets contre-productifs : « Au Maroc, la part de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée représente la moitié de celle qui revient aux détenteurs de capital : sur la période allant de 1998 à 2016, les salaires ont représenté en moyenne 30 % de la valeur ajoutée, contre 60 %

[13] Dépenses de consommation finale des ménages.

[14] Indicateur régional de développement humain.

[15] L'indice de pauvreté subjective, c'est-à-dire la perception qu'ont les ménages de l'aisance matérielle dans laquelle ils vivent et la plus ou moins grande facilité avec laquelle ils font face à leurs dépenses de consommation (Chauffour, 2018 – p. 33) s'est accru entre 2007 et 2014, tant en zone rurale (passant de 47 à 54 %) qu'en zone urbaine (passant de 41 à 45 %).

[16] Sur ce sujet, l'AFD envisage d'appuyer un chantier d'analyse au Maroc des effets redistributifs des politiques budgétaires suivant la méthodologie du *Commitment to Equity* (CEQ) déjà appliquée dans 40 pays.



pour le profit ». En fait, lorsqu'on s'intéresse à la répartition du solde des revenus primaires bruts dans les comptes nationaux entre secteurs institutionnels, le partage en 2012 est à hauteur de 66 % pour les ménages, contre 23 % pour les sociétés non financières et sociétés financières, le solde (soit 11 %) revenant aux administrations^[17]. Après les transferts sociaux, ce partage du revenu disponible brut (RDB) est à hauteur de 65 % pour les ménages, 13 % pour les sociétés financières et non financières et 20 % pour les administrations^[18]. Enfin, lorsqu'on intègre en plus les transferts sociaux en nature, le partage du revenu disponible brut ajusté est à hauteur de 74 % pour les

ménages, 13 % pour les sociétés et 12 % pour les administrations. Une marge de manœuvre, sans doute encore importante, existe en matière de redistribution, mais elle se situe probablement plus au niveau de transferts entre les ménages aisés et les ménages à bas revenu qu'entre les entreprises et les ménages.

Enfin, si l'on raisonne par type de revenu, la répartition des salaires demeure moins inégalitaire (indice de Gini de 0,484) que celle observée pour les revenus indépendants (0,590), les rentes (0,611) et les revenus agricoles (0,720).

Tableau 2 Indicateurs socioéconomiques comparés du Maroc

| | Maroc | | | Tunisie | Égypte | Indonésie |
|--|-------|-----------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | 1995 | 2001 | 2016 | 2016* | 2016* | 2016* |
| Taux de pauvreté (seuil national, %) | – | 15,3 | 4,8 | 15,0 | 27,8 | 10,6 |
| Espérance de vie à la naissance (ans) | 66,8 | 69,2 | 75,8 | 76 | 71,5 | 69,2 |
| Taux d'alphabétisation des adultes (%) | 41,6 | 41,6 | 71,7 | 81,1 | 75,8 | 95,4 |
| Inégalités (indice de Gini) | 0,392 | 0,406 | 0,395 | 0,358 | 0,318 | 0,395 |
| Durée moyenne de scolarisation (ans) | 2,2 | 3,4 | 5 | 7,1 | 7,1 | 7,9 |
| Taux de chômage (%) | 22,9 | 12,5 | 9,3 | 15,4 | 12 | 4,2 |
| Perception de la corruption (classement) | – | 70 ^e | 81 ^e (2017) | 74 ^e (2017) | 117 ^e (2017) | 96 ^e (2017) |
| Liberté de la presse (classement) | – | – | 135 ^e | 97 ^e | 161 ^e | 124 ^e |
| Indice de développement humain | 0,5 | 0,53 | 0,66 (123 ^e) | 0,73 (95 ^e) | 0,69 (115 ^e) | 0,69 (116 ^e) |

Note : plus l'indice de Gini est proche de 1 plus la répartition des revenus est inégalitaire.
* : ou données les plus récentes.

Source : HCP et Banque mondiale (WDI, World Development Indicators).

[17] Si l'on se réfère aux comptes nationaux, on peut observer que cette notion est en fait employée abusivement. Les salaires représentent bien à peu près 30 % de la valeur ajoutée (33 % en 2012), mais le « profit » au sens du revenu du capital est très éloigné des 60 %. Dans cet agrégat, assimilé à l'excédent brut d'exploitation (EBE), on trouve en effet le revenu mixte brut des ménages, qui rémunère à la fois le capital et le travail (en fait surtout ce dernier ; il s'agit du revenu des entrepreneurs individuels, agriculteurs, professions libérales...) et qui représente au Maroc comme dans nombre de pays en développement (PED) un montant proche de la rémunération des salariés (respectivement 244 et 282 milliards de DH en 2012).

[18] Soit un total de 98 % : l'écart de 2 % s'explique par le RDB détenu par le secteur des institutions sans but lucratif et par des problèmes d'arrondi. Il en va de même pour l'écart de 1 % concernant le revenu disponible brut ajusté.

2.2. La question de l'emploi

Le second sujet évoqué ci-dessus concernant les difficultés d'accès au marché du travail pose la question déterminante de l'emploi. Son analyse au Maroc ainsi que plus largement dans les pays de La Méditerranée est complexe, comme l'observe Madariaga (2013)^[19]. Elle demande à prendre en compte plusieurs paramètres à savoir, (i) l'évolution à la baisse ces dernières années du taux d'activité, (ii) celle à la hausse du taux d'occupation au sein de la population active, et enfin (iii) la composition de la population employée.

Le taux d'emploi^[20] est quasiment identique en 2016 à celui observé en 1995 (40,8 % contre 40,1 %), c'est-à-dire que la baisse remarquable du taux de chômage durant ces 20 dernières années, passant de 22,9 % à 9,3 %, a été neutralisée par la baisse de 7 points du taux de population active, passant de 52 % en 1995 à 45 % en 2016. Cette baisse du taux de population active s'explique en grande partie par le recul du taux d'activité des femmes sur le marché du travail (23,6 % des femmes sont actives en 2014 contre 30,3 % en 1999), contrairement à ce qui s'observe dans la plupart des pays et en dépit des investissements importants qui ont été réalisés pour augmenter notamment leur scolarisation et l'amélioration de la législation en leur faveur^[21]. Le Maroc occupe le 136^e rang sur 144 pays en 2018 pour l'indice d'écart entre les sexes mesuré par le *World Economic Forum* (Forum économique mondial) et le 137^e rang concernant la dimension « participation et opportunités économiques ».

Par ailleurs se pose la question de la composition du marché du travail. En effet, au sein de la population active, si la population au chômage a été ramenée à 10 % en 2018^[22], la part de l'emploi salarié formel ne représente que 17 %^[23] et celle de l'emploi salarié formel dans le secteur privé 10 % (schéma 1). Or, dans les différentes stratégies de développement économique, c'est sur ce seul dernier segment que se focalisent toutes les attentes en matière de création d'emplois pour absorber les arrivées des jeunes sur le marché du travail et les flux liés à la poursuite du déclin de l'emploi prévue dans l'agriculture.

Enfin, comme différentes études l'ont souligné, le chômage au Maroc est particulièrement élevé chez les jeunes (27 % des 15-24 ans en 2014) et les diplômés du supérieur (17 % contre 4 % pour les non-diplômés^[24]). Le chômage dans ces deux catégories d'actifs est notamment lié à la faible création d'emplois face au volume de nouveaux entrants sur le marché du travail. Entre 2000 et 2018, la population en âge de travailler a augmenté de 34,8 %, mais le nombre d'emplois a augmenté seulement de 22,2 %. Beaucoup de jeunes qui ont un travail occupent des emplois précaires et informels et n'ont pas ainsi de couverture médicale et sociale et ne bénéficient pas de droits syndicaux.

La dynamique démographique marocaine impose une pression supplémentaire sur la création d'emplois puisque, selon les projections du HCP, la population du Maroc passera de 33,8 millions d'habitants en 2014 à 39,3 millions en 2030. Dans ce contexte, en l'absence d'une réduction plus marquée des inégalités, le scénario d'une croissance plus lente que prévu risque de se traduire par une détérioration plus forte de l'emploi.

[19] « Il est aujourd'hui largement admis que le lien entre croissance économique et emploi est particulièrement complexe en Méditerranée et que la notion de croissance sans emploi n'explique qu'une partie du problème du chômage dans les PSEM (Pays du Sud et de l'Est méditerranéen). En effet, l'abondante littérature sur le sujet montre qu'au-delà des éventuelles particularités de leur croissance économique, le taux de chômage épouse également les différentes étapes de la transition démographique de ces pays » (Madariaga, 2013).

[20] Mesuré par le rapport entre la population employée à la population en âge de travailler ; le taux d'emploi = taux d'activité * (1 - taux de chômage).

[21] L'égalité des sexes est inscrite dans le droit du travail marocain et dans sa Constitution de 2011.

[22] Avec cette réserve toutefois que « les données sur le chômage global ne peuvent donner le signe de la santé de l'économie nationale, d'autant plus que le secteur informel est aussi important et l'inactivité en âge de travailler, qu'elle soit choisie ou subie, encore très fréquente » (Chmali et Assouli, 2018).

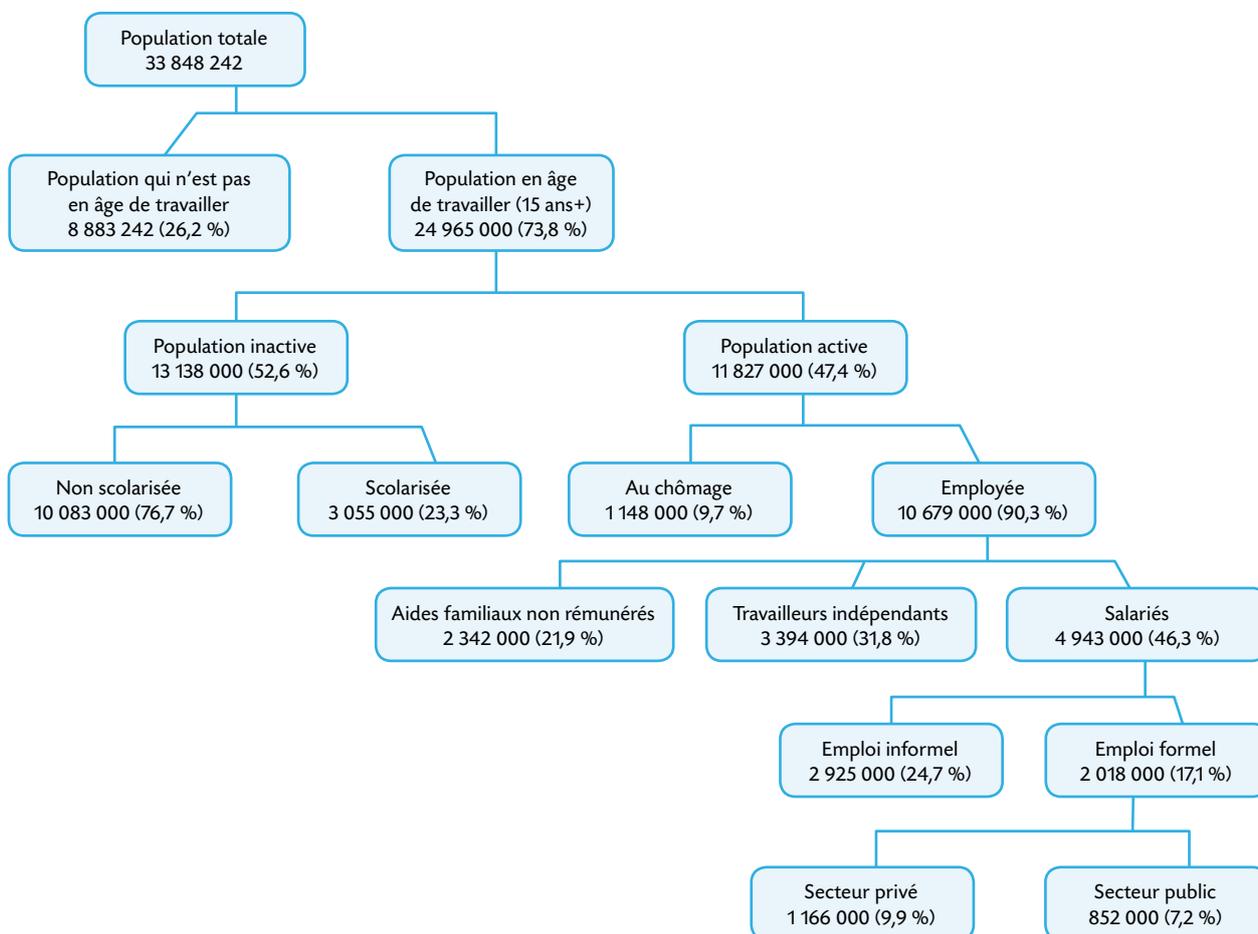
[23] L'étude du HCP et de la Banque mondiale (2017) estime par ailleurs que près de 80 % des actifs occupés ne bénéficient pas de couverture médicale en 2015 (contre 86 % au début de la décennie 2000).

[24] L'intégration dans le marché de l'emploi est plus facile pour les moins diplômés car le système marocain s'est spécialisé sur la main-d'œuvre à bas coût (récoltes de fruits/légumes, etc.).



Schéma 1

Composition du marché du travail au Maroc en 2015



Source : HCP, Banque Mondiale (2017a).

3 / La transformation structurelle, une thèse controversée

Si l'on se réfère aux parcours empruntés par les pays qui se sont inscrits dans cette trajectoire, l'émergence suppose une transformation structurelle de l'économie. Cette transformation consiste dans un glissement en termes relatifs des emplois des secteurs dits traditionnels, faiblement productifs, vers les secteurs à fort contenu technologique et à niveau de productivité élevé. Elle nécessite donc une croissance suffisante de ces derniers pour accueillir en partie les emplois détruits dans les secteurs traditionnels. Si ce processus est mené à son terme, les productivités sectorielles sont censées converger grâce à des phénomènes de diffusion technologique et le niveau de vie est censé progresser.

3.1. Les politiques sectorielles mises en œuvre au Maroc pour favoriser la transformation structurelle

La politique industrielle marocaine a connu plusieurs phases assez marquées de volonté interventionniste et de retrait (Piveteau, 2019). Elle a commencé réellement lors du Plan quinquennal 1973-1977 avec les premiers plans sectoriels, la création de l'Office pour le développement industriel (ODI) ou encore la loi de marocanisation (qui sera abrogée en 1993), avant de connaître ensuite une longue phase de retrait, de 1978 à 1996. La politique industrielle, qui devait favoriser la transformation structurelle, a été développée dans le Plan Émergence 2005-2009 du Maroc. L'objectif de ce Plan était de repositionner le tissu industriel sur des métiers mondiaux, en se focalisant sur sept secteurs porteurs pour lesquels le Maroc disposerait d'avantages compétitifs : la transformation des produits de la mer, les industries automobile, aérospatiale, agroalimentaire, du textile et du cuir, l'électronique et l'*offshoring*. Cette politique a été poursuivie ensuite dans le cadre du Pacte national pour l'émergence industrielle (PNEI) 2009-2015. Dans le même temps, le Maroc a engagé des plans ambitieux dans d'autres secteurs d'activité : le Plan Maroc Vert dans l'agriculture est lancé en 2008, la stratégie du tourisme « Vision 2020 », la stratégie « Maroc Digital 2020 », la stratégie énergétique 2030, la stratégie de développement du secteur minier, etc.

Cependant, dès 2013, lors de la troisième édition des Assises nationales de l'industrie, un bilan à mi-parcours du PNEI a mis en avant des constats mitigés, notamment en termes d'emplois : le PNEI aurait créé à cette date 100 000 emplois sur les 220 000 attendus dans les « nouveaux métiers mondiaux », mais 45 000 emplois auraient été détruits en dehors des secteurs ciblés par ce programme. En 2015, au terme du PNEI, le secteur industriel comptait en fait globalement 100 000 emplois de moins qu'en 2009.

Ces constats ont conduit les autorités marocaines à élaborer une nouvelle approche, développée cette fois-ci dans le Plan d'accélération industrielle (PAI) pour la période 2014-2020. Le PAI ne se focalise plus sur quelques secteurs particuliers mais présente au contraire une certaine neutralité vis-à-vis du tissu productif marocain ; il propose trois classes de mesures transversales pour relever les défis liés à l'essor industriel : (i) construire des écosystèmes industriels performants pour une industrie davantage intégrée ; (ii) développer des outils de soutien adaptés au tissu industriel ; (iii) améliorer le positionnement à l'international du Maroc. Ce dernier plan affiche des objectifs encore plus ambitieux que les deux plans précédents, avec l'augmentation de 9 points de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB visant à la porter à hauteur de 23 % et la création de 500 000 emplois durant la période en vue.

3.2. Des évolutions sectorielles jugées insuffisantes

Avant de s'interroger sur l'avenir de ces politiques industrielles et de cette volonté de transformation structurelle, intéressons-nous aux évolutions sectorielles qui se sont produites depuis quatre décennies. Ces évolutions sont analysées à partir des valeurs ajoutées à prix courants (tableau 3), les évolutions en volume étant difficiles à étudier sur cette période du fait de ruptures dans les séries liées aux changements d'année de base. De ce fait, les résultats doivent être pris avec précaution puisque les évolutions basées sur des données à prix courants peuvent recouvrir de fortes fluctuations. Ces évolutions présentent les principaux traits suivants :



- le poids de l'agriculture dans la constitution du PIB s'est réduit de près de 4 points (passant de 17,8 % en 1980 à 14 % en 2017). La diminution a été plus forte en termes d'emplois qu'en termes de valeur ajoutée. L'agriculture est en effet le secteur qui a connu la progression de la productivité la plus forte parmi les différents secteurs d'activité ;
- le poids de l'industrie manufacturière est resté relativement stable : il a progressé d'un point (passant de 16,7 % en 1980 à 17,8 % en 2017), mais il a diminué d'un point si l'on remonte à 1985 (année de base) ;
- les deux évolutions les plus importantes se produisent au niveau du commerce, avec une contribution à la valeur ajoutée totale qui diminue de 8 points, et au sein des services, avec notamment une forte progression de près de 6 points du secteur de l'immobilier, de la location et des services aux entreprises.

Tableau 3 Évolution de la structure sectorielle de 1980 à 2017 (en % de la valeur ajoutée à prix courant)

| | 1980 | 1985 | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 | 2010 | 2015 | 2017 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Agriculture, sylviculture et pêche | 17,8 % | 15,8 % | 18,4 % | 16,4 % | 14,2 % | 14,0 % | 14,4 % | 14,3 % | 14,0 % |
| Industries d'extraction | 4,7 % | 4,8 % | 2,8 % | 2,0 % | 2,3 % | 1,8 % | 3,2 % | 2,6 % | 2,6 % |
| Industrie manufacturière (y.c. raffinage) | 16,7 % | 18,8 % | 18,6 % | 18,2 % | 17,5 % | 15,8 % | 17,4 % | 18,2 % | 17,8 % |
| Électricité et eau | 2,3 % | 2,1 % | 2,4 % | 3,2 % | 3,1 % | 2,9 % | 2,1 % | 2,4 % | 2,9 % |
| Bâtiment et travaux publics (BTP) | 5,5 % | 5,2 % | 5,0 % | 4,0 % | 4,9 % | 6,3 % | 5,9 % | 6,2 % | 6,3 % |
| Commerce | 17,0 % | 15,4 % | 13,6 % | 13,0 % | 13,3 % | 11,4 % | 9,4 % | 8,8 % | 9,0 % |
| Hôtellerie-restauration | 1,9 % | 2,3 % | 2,5 % | 2,6 % | 2,5 % | 2,6 % | 2,5 % | 2,4 % | 2,8 % |
| Transports | 3,2 % | 3,9 % | 3,8 % | 4,9 % | 4,4 % | 3,6 % | 4,0 % | 4,2 % | 4,3 % |
| Postes et télécommunications | 0,9 % | 1,1 % | 1,2 % | 1,6 % | 2,2 % | 3,3 % | 4,0 % | 2,4 % | 2,2 % |
| Activités financières et assurances | 4,5 % | 5,3 % | 6,4 % | 6,0 % | 5,5 % | 5,4 % | 5,6 % | 5,4 % | 5,1 % |
| Administration | 8,5 % | 8,4 % | 8,7 % | 9,1 % | 9,3 % | 9,6 % | 9,1 % | 10,4 % | 10,4 % |
| Éducation, santé et action sociale | 9,1 % | 8,7 % | 8,3 % | 8,2 % | 8,8 % | 9,7 % | 9,2 % | 9,4 % | 8,8 % |
| Immobilier, location et services aux entreprises | 6,5 % | 6,9 % | 7,0 % | 9,1 % | 10,5 % | 11,9 % | 11,7 % | 11,8 % | 12,3 % |
| Autres services non financiers | 1,6 % | 1,5 % | 1,4 % | 1,6 % | 1,6 % | 1,6 % | 1,6 % | 1,5 % | 1,5 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

Source : calculs AFD, d'après les Comptes nationaux du Maroc, HCP.

La relative stabilité de la part occupée par l'industrie manufacturière recouvre en fait des évolutions inter-branches industrielles fortement marquées, comme le montrent les

évolutions de la répartition de la production industrielle entre 1987-1988 et 2014-2015 (tableau 4).

Tableau 4 Évolution de la structure de la production industrielle de 1987-1988 à 2014-2015

| | 1987-1988 | 2014-2015 | Écart |
|--|-----------|-----------|--------|
| Industrie agroalimentaire (y.c. boissons et tabac) | 34,0 % | 29,2 % | -4,8 % |
| Industrie textile | 9,8 % | 2,2 % | -7,7 % |
| Industrie de l'habillement | 4,4 % | 3,7 % | -0,6 % |
| Industrie du cuir et de la chaussure | 2,2 % | 0,8 % | -1,5 % |
| Industrie du bois | 2,2 % | 0,7 % | -1,4 % |
| Industrie du papier/carton et imprimerie | 4,2 % | 2,6 % | -1,6 % |
| Transformation des minéraux de carrière | 5,9 % | 10,3 % | 4,4 % |
| Industrie métallique | 2,8 % | 4,3 % | 1,5 % |
| Ouvrages en métaux | 4,9 % | 4,3 % | -0,7 % |
| Machines et matériel d'équipement | 1,4 % | 0,6 % | -0,8 % |
| Matériel de transport et industrie automobile | 3,4 % | 10,5 % | 7,1 % |
| Matériel électrique et électronique | 2,8 % | 8,3 % | 5,5 % |
| Matériel de bureau et de précision | 0,2 % | 0,7 % | 0,6 % |
| Industrie chimique et parachimique | 19,1 % | 17,8 % | -1,4 % |
| Industrie du caoutchouc et du plastique | 2,5 % | 2,7 % | 0,2 % |
| Autres industries | 0,1 % | 1,2 % | 1,2 % |
| Total | 100 % | 100 % | - |

Source : calculs AFD, ministère du Commerce et de l'Industrie (in *Annuaire statistiques de 1990 et 2017*).

Trois secteurs connaissent une forte progression de leur poids en termes de production : (i) l'industrie automobile et les matériels de transports (+7,1 points), (ii) la fabrication de matériel électrique et électronique (+5,5 points), (iii) la transformation des minerais de carrière et la fabrication de matériaux de construction (+4,4 points). Il est à noter que la branche de l'industrie automobile et de matériel de transport a probablement encore continué à progresser depuis 2015, les ventes de voitures de tourisme devenant en 2017 le premier produit d'exportation devant les fils et câbles électriques et les engrais naturels et chimiques (tableau 5).

À l'inverse, deux secteurs voient leur part fortement décliner : l'industrie textile (-7,7 points) et l'industrie agroalimentaire (-4,8 points).

On peut noter avec une certaine prudence, compte tenu du caractère encore hétérogène de ces branches à ce niveau de nomenclature d'activités, une progression relative des branches à contenu technologique important (industrie automobile et matériel de transport, matériel électrique et électronique, matériel de bureau et de précision) aux dépens d'industries plus traditionnelles (industries du cuir et de la chaussure, du bois, du textile et de l'habillement).

Tableau 5 Évolution des principaux produits exportés
(en millions de dirhams et en % des exportations totales)

| | 2012 | | 2017 | |
|-------------------------------|--------|------|--------|------|
| | MDH | % | MDH | % |
| Voitures de tourisme | 5 634 | 3,0 | 30 974 | 12,5 |
| Fils, câbles électriques | 15 219 | 8,2 | 26 321 | 10,5 |
| Engrais naturels et chimiques | 20 902 | 11,3 | 25 203 | 10,1 |
| Vêtements confectionnés | 19 518 | 10,6 | 23 297 | 9,4 |
| Acide phosphorique | 14 667 | 7,9 | 10 637 | 4,3 |
| Crustacés, mollusques | 5 831 | 3,2 | 9 209 | 3,7 |
| Phosphates | 12 827 | 6,9 | 8 370 | 3,4 |
| Articles de bonneterie | 8 128 | 4,4 | 7 553 | 3 |
| Préparations de poissons | 5 702 | 3,1 | 6 770 | 2,7 |
| Appareils électriques | 3 167 | 1,7 | 6 498 | 2,6 |
| Tomates fraîches | – | – | 5 630 | 2,3 |
| Parties d'avions | – | – | 5 531 | 2,2 |

Source : Office des Changes.

La plupart des études consacrées à l'évolution de la structure sectorielle s'accordent pour l'estimer trop lente, compte tenu d'une diminution jugée insuffisante du poids de l'agriculture dans le PIB et de la stabilité du secteur industriel. Moussir et Chatri (2019) font le constat d'une « *structure économique relativement inerte dans le temps* » ; par ailleurs, le rapport récent de l'OCDE (2018) considère que « *depuis 1980, le Maroc ne voit pas sa structure productive se modifier sensiblement. Celle-ci s'apparente à une agrégation de secteurs de taille petite à intermédiaire, avec une dynamique d'entraînement encore faible au niveau des grandes filières* ». Chauffour (2018) mentionne les défis « *d'une lente transformation structurelle* », tout en notant cependant, comme évoqué ci-avant que « *la relative stabilité intersectorielle structurelle de l'économie marocaine masque en partie une transformation plus dynamique en termes de spatialisation et de diversification intrasectorielle ; mais cette dynamique ne s'avère pas suffisamment puissante pour accélérer la croissance totale du pays* ». De fait, des

évolutions importantes se sont produites ces dernières années au sein du secteur industriel et devraient se prolonger encore dans les années à venir si les écosystèmes industriels recherchés par les PAI ont au moins en partie les retombées attendues.

3.3. Des difficultés à comparer les structures sectorielles entre pays

Comment apprécier la structure sectorielle actuelle du Maroc ? Tandis que plusieurs auteurs s'intéressent surtout à ce qui la différencie de celle des pays émergents (notamment le poids trop marqué du secteur primaire et *a contrario* trop faible du secteur secondaire), les auteurs d'un rapport récent du HCP et de la Banque mondiale (HCP et Banque mondiale, 2017b) considèrent que « *le Maroc, bien que faisant partie du groupe des pays à revenu intermédiaire inférieur^[25], se caractérise*

[25] Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI).

par une composition sectorielle plus proche de celle de pays à revenu intermédiaire élevé », exception faite du secteur de l'agriculture qui représente encore 15 % du PIB au Maroc contre moins de 10 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS).

Ces analyses statistiques paraissent cependant assez sommaires pour se prononcer sur le niveau de maturité de la structure sectorielle marocaine et l'effectivité du processus de transformation structurelle. Elles présentent en effet plusieurs faiblesses :

- limitées le plus souvent à trois secteurs (agriculture, industrie, services) pour faciliter les comparaisons entre pays, elles sont beaucoup trop agrégées pour prendre en compte des mouvements qui interviennent en fait à un niveau beaucoup plus fin, ce qui pose deux problèmes. En premier lieu, si l'observation du déclin du poids de l'agriculture paraît pertinente, l'évolution respective des secteurs secondaire et tertiaire est difficile à interpréter, d'une part, parce que ces deux secteurs sont très hétérogènes^[26], et d'autre part, parce qu'ils contiennent à la fois des activités à haute et à faible intensité technologique. En second lieu, ce niveau d'agrégation peut biaiser les analyses fondées sur une décomposition des gains de productivité en gains intra et intersectoriels qui sont discutées plus loin, dans la mesure où elles attribuent des changements de structure sous-sectorielle au sein d'un secteur donné à des gains intra-sectoriels, interprétés comme des effets d'amélioration des processus de production ;
- même si elle est menée à un niveau de nomenclature d'activités plus fin, l'analyse sectorielle n'est pas suffisante : on peut en effet retrouver au sein d'une même activité des entreprises de taille très différentes, comme le montrait le dernier recensement économique au Maroc^[27] (HCP, 2005). Or, suivant la taille de ces unités, les modes de production peuvent être pour certains artisanaux et pour d'autres largement automatisés ;
- enfin, sur une longue période, certaines évolutions peuvent être en partie biaisées par des changements d'organisation des entreprises, avec notamment ces deux dernières décennies l'externalisation de nombreuses activités de services, dont l'activité était autrefois comptabilisée dans l'industrie et qui a basculé ensuite dans les services, dès lors qu'elle est effectuée par une entreprise distincte, même s'il s'agit le plus souvent d'une filiale.

L'analyse de la transformation structurelle ne peut se réduire à l'évolution des poids des différents secteurs d'activité. Aussi certains économistes s'intéressent-t-ils également à la notion de complexité économique développée par les économistes Hausman et Hidalgo, en mesurant le degré de sophistication des biens produits (pour le Maroc, El Mokri, 2016), ou encore à la diversification des appareils productifs, en observant de façon empirique que le développement économique passe d'abord par une phase de diversification des productions et des exportations puis par une phase de re-spécialisation. L'analyse de la transformation structurelle gagnerait également à s'appuyer sur l'observation, au sein des secteurs, de l'évolution des tissus des entreprises, de leurs stratégies de croissance intensive ou extensive ou encore de leurs comportements d'investissement, ce qui suppose de pouvoir s'appuyer sur des statistiques d'entreprises et non pas seulement sur les comptes nationaux. Comme la disponibilité de ces données d'entreprises fait défaut au Maroc, non seulement à un niveau individuel anonymisé mais également à un niveau agrégé, toutes les études produites sur ces questions au Maroc adoptent à notre connaissance un angle d'analyse macroéconomique.

3.4. Les déterminants des évolutions sectorielles au Maroc et le phénomène de désindustrialisation précoce

C.-E. Moussir et A. Chatri (2019) ont analysé de façon économétrique les déterminants de la transformation structurelle, approchée à partir de la composante intersectorielle des gains de productivité (notion qui sera discutée dans la section suivante). Suivant leur analyse, quatre facteurs influeraient positivement (le niveau du PIB, la flexibilité du marché du travail, l'ouverture au commerce international et la gouvernance), et deux négativement (la contribution du secteur financier et le niveau d'inflation), tandis que le capital humain et les IDE n'auraient pas d'effet significatif.

Si l'on s'en tient à des considérations plus empiriques, plusieurs facteurs ont pu contribuer aux évolutions sectorielles en cours, leurs effets se superposant en quelque sorte aux orientations sectorielles des politiques industrielles volontaristes mises en œuvre depuis 2005. Sur le plan de la démographie d'entreprises, ces évolutions résultent de deux dynamiques : d'une part, celle des entreprises existantes en début de période

[26] Le secteur secondaire intègre l'industrie manufacturière, mais également les industries extractives, le BTP et la production et la distribution d'eau et d'électricité.

[27] La quasi-totalité des 80 branches d'activités marocaines regroupent des établissements qui se répartissent dans l'ensemble de la ventilation en huit tranches de taille.



(évolution de l'activité des entreprises pérennes et perte d'activité liée aux cessations d'entreprises^[28]), et d'autre part, celle des entreprises créées durant la période.

Pour les entreprises existantes, les évolutions sectorielles vont découler principalement des conjonctures sectorielles et de la compétitivité des entreprises sur le marché intérieur face à la concurrence étrangère comme sur les marchés extérieurs. L'analyse des équilibres ressources/emplois par branche permet de décomposer l'évolution de la production orientée vers le marché intérieur en trois effets, à savoir : un effet volume de la demande, un effet prix et un effet compétitivité capté par l'évolution de la part du marché domestique par la production marocaine^[29]. Cette analyse n'a pu être menée qu'entre 2007 et 2017, faute de disposer de tableau des ressources et des emplois par produit pour les années antérieures. Globalement, la production marocaine perd trois points de marché au cours de la période (tableau 6). Parmi les 16 branches exposées à la concurrence étrangère (quatre branches étant non concernées : l'administration, l'éducation et la santé, le commerce et le BTP), seules trois branches réussissent à gagner des parts de marché : l'agriculture et la sylviculture, les industries extractives

et l'hôtellerie-restauration. Sur l'ensemble des cinq branches constituant l'industrie manufacturière, l'évolution est inquiétante, avec une perte de 9 points de parts de marché (passant de 55 à 46 %). Lorsqu'on croise cet effet compétitivité avec l'effet croissance en volume de la demande intérieure, les différentes branches se répartissent dans l'ensemble des configurations possibles : gains de parts de marché mais chute de la demande (industries extractives), perte de marché et essor de la demande (industries manufacturières), etc.

Parallèlement à ces pertes de parts sur le marché intérieur, les exportations progressent fortement dans de nombreuses branches. La production marocaine connaît sur la période une progression du taux d'exportation de 4 points et de 10 points dans l'industrie manufacturière. Toutefois, ces performances à l'exportation ne compensent pas les pertes subies sur le marché intérieur : à l'exception de quelques branches (agriculture et sylviculture, industries extractives, services aux entreprises), les progressions des montants d'importations dépassent en effet largement celles des exportations (dernière colonne à droite du tableau 6 ci-après).

[28] On pourrait ajouter également les effets liés à l'évolution des activités exercées par les entreprises, résultant de stratégies de diversification ou au contraire de concentration.

[29] Soit pour une branche donnée : P = la production, M = les importations, X = les exportations, IPP = l'indice des prix à la production, Pm = la production marocaine orientée vers le marché domestique P-X, et DI = la demande intérieure P+M-X. On a : $(Pm_t/Pm_{t_0}) = (DI_t/DI_{t_0}) * (IPP_t/IPP_{t_0}) * [(Pm_t/DI_t)/(DI_{t_0}/Pm_{t_0})]$

Tableau 6 Évolution des parts du marché domestique et du taux d'exportation de la production marocaine, entre 2007 et 2017

| | Parts du marché intérieur | | | Taux d'exportation | | | Soldes exports – imports en MDH |
|---|---------------------------|---------------|-------------|--------------------|---------------|--------------|------------------------------------|
| | 2007 | 2017 | Écart | 2007 | 2017 | Écart | |
| Agriculture | 82,5 % | 88,3 % | 5,8 % | 8,9 % | 11,4 % | 2,4 % | 9 969 |
| Pêche | 96,8 % | 90,6 % | -6,2 % | 40,1 % | 37,4 % | -2,7 % | 651 |
| Industries d'extraction | 22,6 % | 61,3 % | 38,7 % | 46 % | 39,5 % | -6,5 % | 26 267 |
| Industrie agroalimentaire et tabac | 87,1 % | 83,6 % | -3,5 % | 12,6 % | 15,8 % | 3,2 % | -854 |
| Industrie textile et du cuir | 40,9 % | 37,8 % | -3,1 % | 68,6 % | 65 % | -3,7 % | -7 408 |
| Industrie chimique et parachimique | 35,8 % | 28,5 % | -7,4 % | 58,2 % | 68,7 % | 10,5 % | -15 |
| Industries mécanique, métallurgique et électrique | 33,7 % | 16,8 % | -16,9 % | 36,9 % | 71,1 % | 34,2 % | -22 475 |
| Autres industries | 69,9 % | 55,6 % | -14,3 % | 7,2 % | 13,5 % | 6,3 % | -19 894 |
| Raffinage de pétrole | 52,1 % | 0 % | -52,1 % | 13,1 % | 146,2 % | 133,1 % | -39 097 |
| Électricité et eau | 94 % | 92,5 % | -1,5 % | 0,3 % | 0,3 % | 0 % | -1 953 |
| Bâtiment et travaux publics (BTP) | 100 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 |
| Commerce | 100 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 |
| Hôtellerie-restauration | 93 % | 93,4 % | 0,3 % | 0,3 % | 0,4 % | 0 % | -1 034 |
| Transports | 66,8 % | 57,1 % | -9,7 % | 28,6 % | 35,9 % | 7,4 % | -5 690 |
| Postes et télécommunications | 94,5 % | 93,8 % | -0,8 % | 10,8 % | 11,1 % | 0,3 % | 41 |
| Activités financières et assurances | 98,1 % | 97,1 % | -1 % | 1,4 % | 1,7 % | 0,3 % | -601 |
| Immobilier, location et services aux entreprises | 86,6 % | 85,3 % | -1,3 % | 16,9 % | 21,6 % | 4,7 % | 8 639 |
| Administration | 100 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 |
| Éducation et santé | 100 % | 100 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 |
| Autres services aux particuliers | 98,5 % | 95,9 % | -2,7 % | 0,3 % | 0,4 % | 0,1 % | -814 |
| TOTAL | 75,6 % | 72,6 % | -3 % | 14,9 % | 19,1 % | 4,2 % | -54 268 |
| Sous-total Industrie manufacturière ^[30] (hors raffinage) | 55,3 % | 46,1 % | -9,2 % | 31 % | 41,7 % | 10,7 % | -50 646 |

Source : calculs AFD, d'après les Comptes nationaux du Maroc, HCP.

[30] Regroupant les cinq secteurs de l'industrie agroalimentaire et tabac, l'industrie textile et du cuir, l'industrie chimique et parachimique, l'industrie mécanique, métallurgique et électrique et les autres industries.



Pour les créations d'entreprises, les choix d'investissement sont guidés en particulier par des critères de rentabilité et de maîtrise des risques. Des activités bénéficiant de protections naturelles, telles que celles relatives aux services ou aux artisanats de proximité, et ne nécessitant pas d'investissements importants ni d'acquisition de nouveaux savoir-faire, peuvent apparaître *de facto* attractives, même si elles ne présentent pas de potentiel de croissance important.

Or, si l'on se réfère aux données assez anciennes disponibles sur ce sujet^[31] (Marniesse et Savoye, 2000), on peut noter une grande disparité des performances économiques et financières suivant les branches d'activité. Certaines activités industrielles rencontraient de fortes difficultés (un tiers, soit 7 branches sur 21 présentaient un résultat net agrégé négatif – annexe 1A), et ces difficultés financières touchaient aussi bien des secteurs tournés vers le marché domestique, tels que la fabrication de machines et appareils électriques ou le secteur de l'imprimerie et de l'édition, que des secteurs fortement exportateurs, tels que l'industrie textile et l'industrie du cuir et de la chaussure. D'autres secteurs présentaient en revanche des performances remarquables. Il en allait de même pour les activités de services (annexe 1B). Ainsi, au même titre que la diversité des situations sectorielles évoquée ci-dessus, de tels écarts conduisent à relativiser l'influence que peuvent exercer des dispositifs incitatifs ou des efforts ciblés d'équipements publics dans le cadre d'une politique industrielle volontariste.

Pour autant, on peut considérer également que des pistes d'amélioration d'une politique industrielle transversale telle que celle du PAI restent à explorer. Piveteau (2019) évoque ainsi trois conditions de la dynamique de la croissance dans les pays du Sud-Est asiatique, lesquelles ne sont pas encore pleinement réunies au Maroc : « *Premièrement, la volonté politique qui a orienté significativement le choix des secteurs industrialisants s'est appuyée sur une bureaucratie compétente, relativement autonome vis-à-vis des milieux d'affaires, et dédiée à l'objectif de croissance et d'industrialisation. Deuxièmement,*

le développement du secteur tertiaire impliquait significativement les activités de services industriels. Troisièmement, si l'accumulation de capital a joué un rôle initial majeur, l'amélioration générale des compétences a fait de la croissance de la productivité globale des facteurs le moteur-relais de la croissance économique ».

Par ailleurs, les compétitivités sectorielles demeurent confrontées à de multiples contraintes transversales ou spécifiques au Maroc (Banque mondiale, 2006b ; OCDE, 2018), notamment :

- l'environnement des affaires, même s'il s'est assaini, et surtout la corruption, laquelle est encore fortement présente selon les chefs d'entreprise^[32] ;
- l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité^[33], du fait notamment de la lenteur du système judiciaire ;
- le niveau des garanties exigé par les banques pour l'octroi de prêts aux PME^[34] ;
- le non-respect des délais de 90 jours pour le remboursement des crédits de TVA, générateur des problèmes de trésorerie pour les entreprises ;
- les difficultés d'accès au foncier, tant pour l'agriculture que pour le développement d'implantations industrielles ;
- le coût des liaisons aériennes ainsi que le coût et les délais du fret vers l'Afrique ;
- les barrières non tarifaires qui, dans la plupart des accords de libre-échange signés par le Maroc, pénalisent les exportations marocaines ;
- le niveau et l'adéquation incomplète des compétences aux besoins des entreprises.

En outre, les coûts salariaux dans les grandes filières manufacturières ne présentent désormais plus d'avantage compétitif pour le Maroc. En matière d'accessoires automobiles comme de produits chimiques, ils dépasseraient même ceux de pays européens tels que l'Espagne ou la Pologne (OCDE, 2018).

[31] Ces données n'ont pas pu être actualisées car elles étaient issues d'une exploitation des liasses fiscales par la direction de la Statistique qui n'a plus cours depuis la fin des années 1990.

[32] 21 % des entreprises interrogées dans l'enquête auprès des entreprises réalisée par la Banque mondiale considèrent la corruption comme la principale difficulté rencontrée. Plus de la moitié des entreprises déclarent anticiper un paiement pour l'obtention de certains services tels que la sécurisation d'un contrat public ou l'obtention d'une licence d'importation (OCDE, 2018).

[33] Les délais de règlement de l'insolvabilité sont passés de 1,8 à 3,5 années, et le taux de recouvrement (28 % environ) est particulièrement bas en comparaison à ce qui est observé dans d'autres pays (OCDE, 2018).

[34] 85 % des prêts aux entreprises de moins de 20 salariés et 84 % de ceux aux entreprises de 20 à 99 salariés nécessiteraient des garanties au Maroc contre respectivement 30 et 24 % en Turquie. Au Maroc, les montants des garanties demandées représenteraient 225 % de la valeur du prêt pour les entreprises de moins de 20 salariés (Banque mondiale, 2016).

Quel que soit l'impact effectif des stratégies sectorielles conduites dans le cadre de la politique économique marocaine, les évolutions sectorielles observées ne sont pas spécifiques au Maroc. On les retrouve dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne (Cadot *et al.*, 2016 ; Vergne et Ausseur, 2015). Mezouaghi et El Aynaoui (2019) dans leur article introductif au dossier d'Afrique contemporaine consacré à ce sujet, dressent le constat suivant : « *Au moment où la croissance économique de plusieurs économies africaines s'accélère, la contribution industrielle est atone. Les conditions d'une industrialisation tardive se sont considérablement resserrées* ». Au-delà de l'Afrique, comme le notent Ait Ali et Msafda (2019), ce phénomène concerne également des pays d'Amérique latine et d'Asie du Sud comme l'Inde. Le phénomène de « désindustrialisation précoce » observé dans certaines de ces économies a conduit les économistes à remettre en question le principe même de l'essor de l'industrie comme étape incontournable du développement économique, en avançant plusieurs raisons, à savoir :

- la saturation de la demande de produits manufacturés par l'offre en provenance de la Chine et des pays du Sud-Est asiatique ;
- un déficit de compétitivité de l'industrie dans ces pays qui pourrait s'expliquer ici et là par les situations de rente générée par des dotations naturelles particulièrement abondantes, ou encore, pour d'autres pays, par les conséquences d'une ouverture commerciale trop rapide, qui n'aurait pas laissé le temps au tissu industriel d'atteindre une taille et une maturité suffisantes ;
- mais surtout, ce qui paraît dérégler le glissement attendu des emplois des secteurs traditionnels vers les secteurs dits modernes, à forte intensité technologique, c'est l'évolution même des processus technologiques à l'œuvre dans les industries à fort contenu technologique où le recours à l'automatisation et à la robotisation sont de plus en plus marqués. Du fait de ces processus, ces activités ne génèrent que peu d'emplois et ne sont plus en mesure d'absorber à la fois l'arrivée des jeunes sur le marché du travail et les personnes qui ont perdu leur emploi dans l'agriculture.

3.5. Quels effets de la transformation structurelle marocaine sur la productivité ?

Autant il apparaît difficile de se faire une idée précise du degré de transformation structurelle atteint par l'économie marocaine, autant paradoxalement la méthode pour juger de ses effets est relativement simple. Les économistes recourent d'ordinaire à une décomposition des gains de productivité du travail en deux effets : (i) un effet intrasectoriel qui renvoie aux améliorations au sein d'un secteur d'activité donné (organisation des entreprises, changement technologique, accumulation du capital...), et (ii) un effet intersectoriel lié aux mouvements de population occupée au sein des secteurs censés capter les impacts de la transformation structurelle.

Les analyses menées par Chmali et Assouli (2018)^[35] présentent l'intérêt d'être menées au niveau des 20 branches et donc de limiter les problèmes de biais évoqués ci-dessus qui conduisent à sous-estimer les effets intersectoriels. Elles attribuent, pour la période 2001-2015, 66 % des gains de productivité aux effets intrasectoriels (dont 52 % du fait de l'intensité capitalistique et 14 % du fait de la productivité globale des facteurs) et 34 % aux effets intersectoriels. Toujours selon ces analyses, la contribution des effets intersectoriels aurait atteint 47 % entre 2001 et 2008 pour s'abaisser à 24 % entre 2008 et 2015. Ce dernier résultat est comparable à celui obtenu par Moussir et Chatri (2019) de 23,7 %, dans le cadre d'une analyse menée également au niveau des branches d'activités mais sur une plus longue période (1970-2012) et qui distingue, au sein de ces effets, les effets intrasectoriels dits statiques des effets intrasectoriels dynamiques.

La part des effets intersectoriels au Maroc apparaît relativement importante si on la compare aux résultats obtenus dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée où seul un dixième de la croissance de la productivité du travail est attribué à des gains intrasectoriels dans les années 2000 (Madariaga, 2013), sur la base toutefois d'une mesure effectuée à un niveau beaucoup plus agrégé de trois grands secteurs. Dans la comparaison effectuée avec cinq autres pays dans l'étude de Moussir et Chatri (*ibid.*), les effets intersectoriels marocains apparaissent également honorables en part relative et surtout en niveau, la Chine se présentant comme un cas exceptionnel d'effets intersectoriels de très grande ampleur (tableau 7).

[35] La productivité du travail est mesurée sur la base de l'emploi par tête.



Tableau 7 Décomposition de la croissance de la productivité du travail

| | Croissance annuelle de la productivité du travail | Effets intrasectoriels | | Effets intersectoriels | |
|------------|---|------------------------|---------|------------------------|---------|
| | | en niveau | en part | en niveau | en part |
| Maroc | 2,32 | 1,77 | 76,3 % | 0,55 | 23,7 % |
| Égypte | 2,28 | 1,91 | 83,8 % | 0,37 | 16,2 % |
| Malaisie | 3,76 | 3,48 | 92,6 % | 0,28 | 7,4 % |
| Brésil | 0,89 | 0,59 | 66,3 % | 0,3 | 33,7 % |
| Chine | 4,19 | 1,96 | 46,8 % | 2,23 | 53,2 % |
| États-Unis | 3,02 | 2,96 | 98,0 % | 0,06 | 2,0 % |

Source : d'après Moussir et Chatri (2019).

Au vu de ces différents résultats, et sous réserve des observations méthodologiques énoncées plus haut, les évolutions sectorielles en cours au Maroc n'apparaissent ni atypiques d'un pays intermédiaire, ni particulièrement problématiques au regard de la recherche de gains de productivité du travail. Même la diminution par deux de la part des effets intersectoriels observés au cours de la période la plus récente (Chmali et Assouli, 2018), passant de 47 à 24 %, n'est pas alarmante dans

la mesure où elle profite essentiellement à la productivité globale des facteurs (de 2 à 20 %) plutôt qu'à l'intensité capitaliste (de 52 à 56 %), ce dernier facteur étant déterminé à la fois par l'accumulation du capital mais également par la réduction de l'emploi. Or, la question cruciale au Maroc est bien celle de concilier une transformation structurelle de l'économie avec une évolution favorable de l'emploi.

4 / Le découplage des gains de productivité et de la création d'emplois

De 2001 à 2015, suivant la décomposition utilisée^[36] par Chmali et Assouli (2018), la croissance réelle du PIB par habitant, de l'ordre de 3,2 % en moyenne sur la période, a été essentiellement générée par les contributions des gains de productivité apparente du travail (respectivement 77 % entre 2001 et 2008

et 113 % entre 2008 et 2015), tandis que la contribution de l'évolution du taux d'emploi a été faiblement positive entre 2001 et 2008 (+5 %), puis est devenue fortement négative à partir de 2008 (-35 %), du fait de la baisse déjà évoquée de 10 points de ce taux (tableau 8).

Tableau 8 Décomposition de la croissance du PIB par habitant, de 2001 à 2014

| | 2001 à 2008 | 2008 à 2015 | 2001 à 2015 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Productivité du travail | 77 % | 113 % | 92 % |
| Taux de population en âge de travailler | 18 % | 22 % | 20 % |
| Taux d'emploi | 5 % | -35 % | -12 % |
| Ensemble | 100 % | 100 % | 100 % |

Source : Chmali et Assouli (2018), d'après les données du HCP.

Dans ces conditions, on peut considérer que le défi majeur pour l'économie marocaine est désormais celui de la progression du taux d'emploi. Or, la nouvelle donne industrielle évoquée *supra*, c'est-à-dire le fait que les activités industrielles fortement productives ne créent plus les emplois escomptés, conduit à considérer désormais le couple productivité/emploi dans une logique de hiérarchisation des priorités plutôt que dans une recherche de synergies.

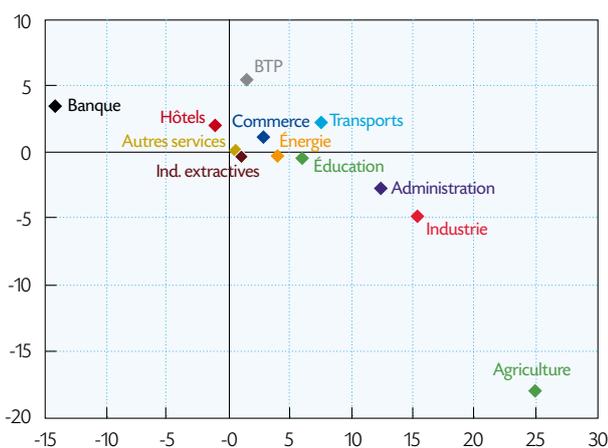
Cette logique est illustrée par le graphique 4 où les branches marocaines sont situées en fonction de la contribution de la productivité du travail intrasectorielle à la croissance du PIB par habitant en abscisse et de la contribution du taux d'em-

ploi en ordonnée, à partir des analyses produites par Chmali et Assouli (2018). Ces deux contributions apparaissent corrélées ($r^2 = 0,77$) négativement. Aux deux extrêmes de cette répartition, on trouve : le secteur des banques, assurances et services aux entreprises avec des contributions de la productivité du travail et du taux d'emploi respectivement de -14,1 % et 3,1 % ; le secteur de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture avec des contributions de la productivité du travail et du taux d'emploi respectivement de 25 % et -17,4 %. Trois branches se caractérisent par des contributions à la fois positives de la productivité du travail et du taux d'emploi : le BTP, le commerce et les transports et communications.

[36] Décomposition courante suivant la formule : $VA/N = VA/E * E/A * A/N$, où VA est le PIB, N la population totale, E la population employée et A la population en âge de travailler.

Graphique 4

Répartition des branches marocaines suivant les contributions en % à la croissance du PIB par habitant de leur productivité intrasectorielle (en abscisse) et de leur taux d'emploi (en ordonnée) sur la période 2001-2015



Source : à partir des résultats de Chmali et Assouli, 2018.

Le déclin du contenu en emplois de la croissance est un phénomène largement répandu. Il paraît relativement inéluctable, tout au moins dans l'industrie, et va de pair comme l'ont révélé certaines études, notamment l'analyse menée par le Bureau international du travail (BIT) sur 191 pays (Kapsos, 2007), avec des gains de productivité croissants^[37]. Il s'explique notamment par des phénomènes d'intensité capitaliste croissante (+5,1 % par an sur l'ensemble de l'économie marocaine entre 2004 et 2014), d'économies d'échelle ou d'envergure liées à l'augmentation de la taille des entreprises et d'autres facteurs concourant à une amélioration de la productivité globale des facteurs.

Pour la plupart des économistes, ce phénomène ne remet pas en cause le rôle central de l'industrie, puisque l'intérêt de ce secteur réside dans ses effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie, beaucoup plus importants que ceux générés par d'autres secteurs. L'hypothèse sous-jacente est de supposer que ces effets l'emportent sur le déclin du contenu de la croissance en emploi. Cependant, au Maroc, lorsqu'on conjugue au niveau sectoriel les élasticité de la croissance sur l'emploi et les effets multiplicateurs d'emplois^[38] dans les autres secteurs^[39] (emplois indirects générés par la création d'emplois), ou, autrement dit, lorsqu'on s'intéresse à l'élasticité globale de la croissance sur les emplois directs et indirects, les effets obtenus sur l'emploi par la croissance de l'industrie (au maximum 0,42) sont inférieurs aux seuls effets directs de la croissance du BTP ou des services (respectivement 0,86 et 0,5 – tableau 9).

Tableau 9 Comparaison d'élasticités et d'effets multiplicateurs sectoriels au Maroc

| | Élasticité croissance / emploi | Effet multiplicateur emplois directs / emplois indirects | Élasticité globale croissance / emplois directs et indirects |
|------------|--------------------------------|--|--|
| BTP | 0,86 | 0,2 | 1,01 |
| Services | 0,5 | 0,3 | 0,65 |
| Industries | 0,07 | de 1,5 à 5 | de 0,17 à 0,42 |

Sources : calculs AFD, données de la DEPF et du HCP.

[37] Pour une présentation synthétique des travaux sur l'intensité en emploi de la croissance, cf. El Hamadi et Abdouni (2018), p. 104.

[38] Les résultats de cette mesure du multiplicateur d'emploi, construite à partir d'un modèle input-output, demandent à être interprétés avec prudence.

[39] « Selon les estimations du HCP, pour une création d'un emploi direct, l'industrie alimentaire crée 5 emplois indirects, l'industrie des métaux 2, l'industrie chimique 2, l'industrie automobile 1,5. Alors qu'au niveau des secteurs non échangeables, pour une création de 10 emplois directs, le BTP ne crée que 2 emplois indirects et les services 3 » (Abbad et al., 2018). Les économistes A. El Alaoui et A. Boudhar ont obtenu des résultats beaucoup plus élevés dans une publication présentée en 2014, mais sans faire de distinction entre inputs locaux et inputs importés à cause de la non-disponibilité des données relatives à la consommation importée entre les secteurs, ce qui revient à inclure dans les emplois indirects des emplois créés dans les pays fournisseurs du Maroc.



L'analyse à partir d'un modèle d'équilibre général calculable (EGC) multisectoriel basé sur une matrice de comptabilité sociale de l'économie marocaine (en 20 branches et sept agents) effectuée par El Abassi et El Jabari (2018) propose une autre approche des dynamiques d'emploi par grand secteur, en s'intéressant aux effets de gains de productivité globale des facteurs. Un gain d'un point de productivité globale des facteurs (PGF) pour les trois grands secteurs primaire, secondaire et tertiaire induirait un impact positif sur le PIB réel de respectivement 0,12, 0,34 et 0,48 points. Cet impact s'accompagnerait d'une augmentation de la dotation en facteur travail des secteurs primaire et tertiaire de respectivement 1,10 % et de 4,04 %, contre une diminution de celle-ci dans le secteur secondaire de 3,37 %.

Dans ces conditions, une politique volontariste en faveur des secteurs industriels les plus productifs au détriment du poids relatif de secteurs plus « traditionnels » tels que le BTP, le commerce ou les services aux particuliers, peut procurer des avantages sur le long terme mais elle risque à court terme d'accentuer encore les déséquilibres sur le marché du travail. C'est aussi cette inquiétude qui conduit Ait Ali et Msafda (2019)

à remettre en question les priorités stratégiques : « *Nous pensons toutefois que le défi de remonter des chaînes de valeurs n'est pas aussi urgent à l'heure actuelle. Il est primordial pour une économie à revenu intermédiaire de la tranche inférieure de pouvoir offrir des alternatives à la force de travail active ou à celle qui s'est retirée du marché du travail* ».

Le parallèle pourrait être fait avec les politiques engagées dans de nombreux pays pour transformer le tissu des micro-entreprises existant, riche en création d'emplois, en PME prometteuses et le tissu des très petites entreprises (TPE) et des PME en grandes entreprises potentielles, en postulant que tout entrepreneur partage l'ambition de voir son entreprise se développer, alors qu'il peut être motivé par un simple souhait de développer une activité indépendante et d'auto-emploi, individuel ou familial.

La nouvelle politique mise en place dans le cadre du PAI présente l'intérêt de s'intéresser à des leviers d'activité transversaux plutôt qu'à des secteurs particuliers. Ses ambitions risquent toutefois d'être disproportionnées au regard de cette nouvelle donne industrielle en matière de création d'emplois.

Conclusion

Si l'objectif de l'émergence économique du Maroc est fixé depuis le début des années 2000, cette question ne peut plus s'aborder de la même manière actuellement. Les mouvements des printemps arabes comme la montée des radicalismes islamiques ont rappelé la nécessité d'accorder à la question sociale la plus grande attention. Dans ce domaine, des résultats importants ont été obtenus en matière de réduction de la pauvreté mais la question déterminante est celle de l'emploi, qui conditionne la cohésion sociale par la bonne intégration des jeunes diplômés comme celle des personnes non qualifiées. De même, il n'est plus possible d'ignorer les enjeux d'une gestion durable de l'eau et des sols, comme de la promotion d'une économie moins carbonée, quand bien même ce mode de gestion pénaliserait à court terme la productivité et la compétitivité.

Par ailleurs, des enseignements sont à tirer des bilans mitigés des plans de développement sectoriels censés favoriser la transformation structurelle, ainsi que des phénomènes de désindustrialisation précoce observés dans de nombreux pays. Il n'est pas sûr que le modèle du Sud-Est asiatique soit reproductible dans le contexte actuel, et les ambitions de ces plans en termes de croissance comme d'emplois induits doivent sans doute être révisées à la baisse. De fait, même si elle est délicate à observer, la transformation structurelle a produit au Maroc des résultats en termes de productivité, et il n'est pas certain qu'une transformation structurelle plus rapide aurait été souhaitable si elle s'était traduite par un affaiblissement (en termes absolus) des bassins d'emplois des secteurs traditionnels qui ont joué un rôle majeur pour maintenir le taux d'emploi.

Alors que les réflexions et les débats de politique économique se focalisent sur les stratégies d'accélération du rythme de croissance, il est difficile de s'intéresser à un scénario de croissance à long terme modéré, éventuellement plus faible que la croissance actuelle. Pourtant, même si elle n'est pas la plus probable, une telle éventualité ne peut pas être écartée, compte tenu des perspectives environnementales et d'un contexte international moins favorable à l'essor des échanges et à la croissance. Dans cette configuration, le modèle de développement reposant sur une transformation structurelle, c'est-à-dire un modèle gagnant sur les deux tableaux de la productivité et de l'emploi, ne semble plus fonctionner comme par le passé. Il s'agit plutôt, sinon d'arbitrer entre deux impératifs, au moins de les hiérarchiser : moderniser l'économie et rechercher des gains de productivité ou offrir des débouchés pour l'ensemble des personnes qui risquent d'être exclues du marché du travail.

Cette double préoccupation suppose de s'intéresser à l'ensemble des secteurs d'activité marchande comme à l'ensemble des tailles d'entreprises. Pour ce faire, il serait intéressant de compléter les nombreux travaux macroéconomiques réalisés au Maroc par des analyses de structure et de trajectoires d'entreprises. Par ailleurs, pour appréhender la soutenabilité de la croissance à moyen terme, il paraît nécessaire de compléter les analyses macroéconomiques courantes par des approches en termes de richesse globale, fondées sur des comptes de patrimoine, telles que celles conduites par la Banque mondiale (Chauffour, 2018).

Annexes

Annexe 1A.

Classement des branches industrielles marocaines en 1995
selon leur rentabilité financière (résultat net/ capitaux propres)

| | Résultat net / Capitaux propres | Charges financières / EBE | Dettes à CT / Passif | Dettes à MLT / Passif | Taux d'intérêt apparent de la dette | Taux d'exportation |
|--|---------------------------------|---------------------------|----------------------|-----------------------|-------------------------------------|--------------------|
| Industrie manufacturière | 9,2 % | 33,5 % | 41,5 % | 13,6 % | 7,1 % | – |
| Industrie du cuir et de la chaussure | -66,5 % | 79,5 % | 63,9 % | 11,8 % | 4,3 % | 61,7 % |
| Industrie du caoutchouc et des plastiques | -121 % | 64,9 % | 50,8 % | 9,2 % | 7,3 % | 10,1 % |
| Travail des métaux | -12,0 % | 61,9 % | 54,4 % | 7,6 % | 4,4 % | 5,9 % |
| Travail du bois et fabrication d'articles en bois | -9,9 % | 154,1 % | 39,5 % | 5,1 % | 10,2 % | 27,3 % |
| Fabrication d'autres matériels de transport | -7,0 % | 49,8 % | 47,4 % | 7,8 % | 6,5 % | 17,8 % |
| Industrie textile | -5,8 % | 61,1 % | 42,6 % | 13,0 % | 6,9 % | 40,4 % |
| Édition, imprimerie et reproduction | -4,9 % | 45,1 % | 56,7 % | 10,8 % | 4,4 % | 0,7 % |
| Fabrication de machines et d'appareils électriques | 0,7 % | 48,3 % | 37,3 % | 16,5 % | 6,7 % | 25,4 % |
| Fabrication de machines et équipement | 1,2 % | 30,2 % | 52,6 % | 3,3 % | 3,9 % | 1,4 % |
| Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques | 1,5 % | 39,9 % | 30,1 % | 25,3 % | 9,4 % | 3,0 % |
| Fabrication de meubles, industries diverses | 3,0 % | 34,7 % | 57,1 % | 5,2 % | 4,2 % | 14,7 % |
| Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication | 5,2 % | 13,4 % | 39,9 % | 8,7 % | 4,3 % | – |
| Industrie agroalimentaire | 8,9 % | 23,9 % | 38,4 % | 8,9 % | 6,4 % | 14,7 % |
| Industrie automobile | 12,5 % | 29,6 % | 43,7 % | 3,0 % | 6,5 % | 18,0 % |
| Industrie de l'habillement et des fourrures | 16,9 % | 27,8 % | 45,7 % | 10,5 % | 6,3 % | 91,2 % |
| Métallurgie | 17,0 % | 25,9 % | 36,4 % | 7,4 % | 11,8 % | 15,7 % |
| Fabrication d'instruments médicaux, de précision d'optique et d'horlogerie | 18,4 % | 37,2 % | 52,5 % | 8,6 % | 5,7 % | 42,1 % |
| Industrie du papier et du carton | 18,6 % | 18,2 % | 43,8 % | 4,1 % | 6,1 % | 14,0 % |
| Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires | 21,8 % | 25,6 % | 44,5 % | 8,9 % | 5,4 % | – |
| Industrie chimique | 25,5 % | 43,3 % | 35,9 % | 28,2 % | 10,1 % | 40,8 % |
| Industrie du tabac | 41,2 % | 8,5 % | 38,8 % | 16,7 % | 4,8 % | 0,0 % |
| En grisé : | <0 % | >45 % | >50 % | >15 % | >10 % | >25 % |

Annexe 1B.

Rentabilité financière, coûts financiers et endettement dans les branches non-industrielles en 1995

| | RN/KP | CF / EBE | DCT / Passif | Taux d'intérêt | FP / VA |
|--|---------|----------|--------------|----------------|---------|
| Production et distribution d'électricité et de gaz | -2,4 % | 56,8 % | 19,4 % | 6,5 % | 36,1 % |
| Captage, traitement et distribution d'eau | -2,8 % | 63,4 % | 32,0 % | 3,9 % | 44,4 % |
| Bâtiment et travaux publics | -17,6 % | 34,4 % | 65,9 % | 2,6 % | 63,9 % |
| Commerce et réparation automobile | 11,4 % | 34,3 % | 60,4 % | 3,6 % | 53,4 % |
| Commerce de gros et intermédiaires | 3,7 % | 41,9 % | 52,4 % | 3,3 % | 52,0 % |
| Commerce de détail et réparation | 8,7 % | 25,6 % | 53,7 % | 3,9 % | 42,7 % |
| Hôtellerie-restauration | -15,4 % | 124,6 % | 40,6 % | 3,8 % | 71,5 % |
| Transports terrestres | -15,6 % | 139,9 % | 33,1 % | 4,8 % | 72,8 % |
| Transports par eau | 19,6 % | 32,9 % | 39,9 % | 5,1 % | 54,5 % |
| Transports aériens | 11,1 % | 42,7 % | 28,7 % | 6,7 % | 54,3 % |
| Services auxiliaires des transports | 16,4 % | 18,9 % | 34,7 % | 4,6 % | 42,8 % |
| Postes et télécommunications | 10,1 % | 11,6 % | 15,0 % | 4,9 % | 25,7 % |
| Conseil en systèmes informatiques | -2,3 % | 18,8 % | 61,7 % | 2,2 % | 74,6 % |
| Services fournis aux entreprises | -13,7 % | 84,9 % | 47,5 % | 5,6 % | 78,0 % |
| Services marchands aux particuliers | -26,9 % | 41,2 % | 44,6 % | 4,3 % | 68,3 % |

En grisé : <0 % >50 % >50 % >6 % >60 %

RN = Résultat net

KP = Capitaux propres

CF = Charges financières

DCT = Dettes à court terme

FP = Fonds propres

VA = Valeur ajoutée

Source : données HCP, calculs Agence française de développement (Marniesse, Savoye, 2000).

Liste des sigles et abréviations

| | | | |
|---------------|---|--------------|---|
| BAD | Banque africaine de développement | ODI | Office pour le développement industriel |
| BIT | Bureau international du travail | PAI | Plan d'accélération industrielle (2014-2020) |
| BTP | Bâtiment et travaux publics | PED | Pays en développement |
| CEDEAO | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest | PGF | Productivité globale des facteurs |
| CEQ | <i>Commitment to Equity</i> | PIB | Produit intérieur brut |
| CT | Court terme | PME | Petites et moyennes entreprises |
| DCF | Dépenses de consommation finale des ménages | PMI | Petites et moyennes industries |
| DEPF | Direction des Études et des Prévisions financières (ministère de l'Économie et des Finances du Maroc) | PNEI | Pacte national pour l'émergence industrielle (2009-2015) |
| DH | Dirham marocain (monnaie nationale) | PNUD | Programme des Nations unies pour le développement |
| EBE | Excédent brut d'exploitation | PRI | Pays à revenu intermédiaire (classement Banque mondiale) |
| EGC | Équilibre général calculable (modèle) | PRITI | Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (classement Banque mondiale) |
| FERDI | Fondation pour les études et recherches sur le développement international | PRITS | Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (classement Banque mondiale) |
| HCP | Haut-Commissariat au Plan | PSEM | Pays du Sud et de l'Est méditerranéen |
| IDE | Investissements directs étrangers | RDB | Revenu disponible brut |
| IDH | Indice de développement humain | TPE | Très petites entreprises |
| IRDH | Indice régional de développement humain | UE | Union européenne |
| Md(s) | Milliard(s) | VECM | <i>Vector Error Correction Model</i> (modèle vectoriel à correction d'erreur) |
| MDH | Million(s) de dirhams | WDI | <i>World Development Indicators</i> (Banque mondiale) |
| MLT | Moyen et long termes | ZLEC | Zone de libre-échange continentale africaine |
| NPI | Nouveau(x) pays industrialisé(s) | | |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques | | |

Références bibliographiques

- ABBAD T., A. EL ANSARY, H. IHNACH et G. LOUMRHARI (2018)**, « Le contenu en emplois de la croissance économique au Maroc », *DEPF Policy Brief* n° 8, 10/2018.
- AGÉNOR P.-R. et K. EL AYNAOUI (2015)**, « Maroc, stratégie de croissance à l'horizon 2025 dans un environnement international en mutation », OCP Policy Center.
- AIT ALI A. et Y. MSAFDA (2019)**, « La transformation structurelle au Maroc et les chaînes de valeurs mondiales : une vulgarisation du débat », *Policy Paper 19-03*, Policy Center for the New South.
- AZIZ R. (2019)**, *Essai d'évaluation de l'adéquation entre croissance économique et crédit bancaire*, DEPF.
- BANK AL-MAGHRIB (2017)**, Rapport annuel, exercice 2017.
- BANK AL-MAGHRIB (2014)**, Rapport annuel, exercice 2014.
- BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (2019)**, « Contribution au débat sur la rénovation du modèle de développement marocain ».
- BANQUE MONDIALE (2016)**, "Doing Business 2015. Au-delà de l'efficacité", Washington, DC.
- BANQUE MONDIALE (2011)**, "The Changing Wealth of Nations", Washington, DC.
- BANQUE MONDIALE (2006a)**, "Where is the Wealth of Nations", Washington, DC.
- BANQUE MONDIALE (2006b)**, "Kingdom of Morocco, Country economic memorandum, Fostering higher growth and employment with productive diversification and competitiveness", Washington, DC.
- BOUSSAS A. et K. GASSEMI (2018)**, « Politique de développement de la croissance économique au Maroc, un modèle à repenser », *Les cahiers du Plan*, numéro spécial, vol. 1.
- CADOT O., J. DE MELO, P. PLANE, L. WAGNER et M. TESFAYE WOLDEMICHAEL (2016)**, « Industrie et transformation structurelle : l'Afrique subsaharienne peut-elle se développer sans usines ? », *Revue d'économie du développement*, 2016/2, vol. 24.
- CHATRI A. et AL. (2019)**, « Ouverture, productivité et croissance économique au Maroc », Laboratoire d'économie appliquée et Policy Center for the new South, <https://www.policycenter.ma/sites/default/files/OUVERTURE%20PRODUCTIVITE%20ET%20CROISSANCE%20ECONOMIQUEAU%20MAROC.pdf>
- CHAUFFOUR J.-P. (2018)**, *Le Maroc à l'horizon 2040 – Investir dans le capital immatériel pour accélérer l'émergence économique*, Banque mondiale.
- CHMALI S. et M. ASSOULI (2018)**, « Décomposition de la croissance de la valeur ajoutée par habitant de l'économie du Maroc », *Les cahiers du Plan*, n° 51, septembre.
- DLIA A. et H. IHNACH (2018)**, *La question des inégalités sociales : clés de compréhension, enjeux et réponses des politiques publiques*, DEPF Études, octobre.
- EHRHART H. (2019)**, Maroc : évaluation du risque pays et du risque souverain, document interne, Agence française de développement.
- EL ABASSI I. et M. EL JABARI (2018)**, « Changement structurel, gains de productivité et croissance déséquilibrée, Analyse en modèle d'équilibre général multisectoriel », *Les Cahiers du Plan*, vol. 1, 2018.
- EL ALAOU A. et A. BOUDHAR (2015)**, « Classification des secteurs créateurs d'emploi au Maroc – Analyse du multiplicateur d'emploi par le modèle input-output », papier présenté le 11 décembre 2014 à la Faculté polydisciplinaire de Béni Mellal (Maroc) sur la thèse « Quels leviers pour relever les défis de l'emploi ? ».
- EL HAMADI Y et A. ABDOUNI (2018)**, « Élasticité sectorielle de l'emploi à la croissance au Maroc », *Les cahiers du Plan*, numéro spécial, vol. 1.
- EL MOKRI K. (2016)**, « Le défi de la transformation économique structurelle au Maroc, une analyse par la complexité économique », *OCP Policy Center Research Paper*, septembre.
- HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN (2005)**, *Les sources de la croissance économique*, Prospective Maroc 2030.

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN ET BANQUE MONDIALE (2017a), *Le marché du travail au Maroc : défis et opportunités*, novembre.

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN ET BANQUE MONDIALE (2017b), *Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire, 2001-2014*, novembre.

KAPSOS S. (2007), "World and regional trends in labour force participation: methodologies and key results", *Economic and Labour Market Papers*, 2007/1, Bureau international du travail.

MADARIAGA N. (2013), « Croissance et emploi dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée », *MacroDev*, n° 8, septembre, Agence française de développement.

MARNIESSE S. et B. SAVOYE (2000), « Analyse macroéconomique, financière et sociale du Maroc », Agence française de développement.

MEZOUAGHI M. et K. EL AYNAOUI (2018), « L'Afrique sur la voie de l'industrie ? Économie politique et trajectoires historiques », *Afrique contemporaine*, n° 266 (2).

MOUSSIR C.-E. et A. CHATRI (2019), « Contribution du changement structurel à la productivité du travail au Maroc », in « Ouverture, productivité et croissance économique au Maroc », Laboratoire d'économie appliquée et Policy Center for the New South.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2018), *Examen multidimensionnel du Maroc*, vol. 1 et 2.

PINTO MOREIRA E. (2019), "Morocco's growth and employment prospects, public policies to avoid the middle-income trap", *Policy Research Working Paper*, n°8769, Banque mondiale, Washington, DC.

PIVETEAU A. (2019), « Au Maroc, l'épreuve politique d'une industrialisation importée », *Afrique contemporaine*, n° 266 (2).

STIGLITZ J.-E., A. SEN et J.-P. FITOUSSI (2009), « Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social ».

TAMSAMANI Y., J. BRUNET-JAILLY, A. KOMAT et F. MOURJI (2018), « Pour un modèle alternatif de développement du Maroc », mémorandum élaboré à la suite du symposium du 23 mars 2018.

VANOLI A. (2017), « Prise en compte des relations entre l'économie et la nature », rapport pour le colloque de 2017 de l'Association de la comptabilité nationale.

VERGNE C. (2014), « Le modèle de développement marocain », *MacroDev*, n° 14, juin, Agence française de développement.

VERGNE C. et A. AUSSEUR (2015), « La croissance de l'Afrique subsaharienne : diversité des trajectoires et des processus de transformation structurelle », *MacroDev*, n° 18, mai, Agence française de développement.

MACRODEV (Macroéconomie & Développement)

Cette collection a pour vocation de présenter les travaux menés par les économistes de l'AFD dans le champ de la macroéconomie du développement. Elle propose des analyses centrées sur un pays, sur une région ou sur des enjeux de nature macroéconomique liés aux processus de développement.

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de son auteur. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'AFD ou de ses institutions partenaires.

Directeur de la publication :
Rémy Rioux

Directeur de la rédaction :
Thomas Melonio

Agence française de développement
5, rue Roland Barthes – 75598 Paris cedex 12
Tél. : 33 (1) 53 44 31 31 – www.afd.fr

Dépôt légal : 4^e trimestre 2019
ISSN : 2116-4363